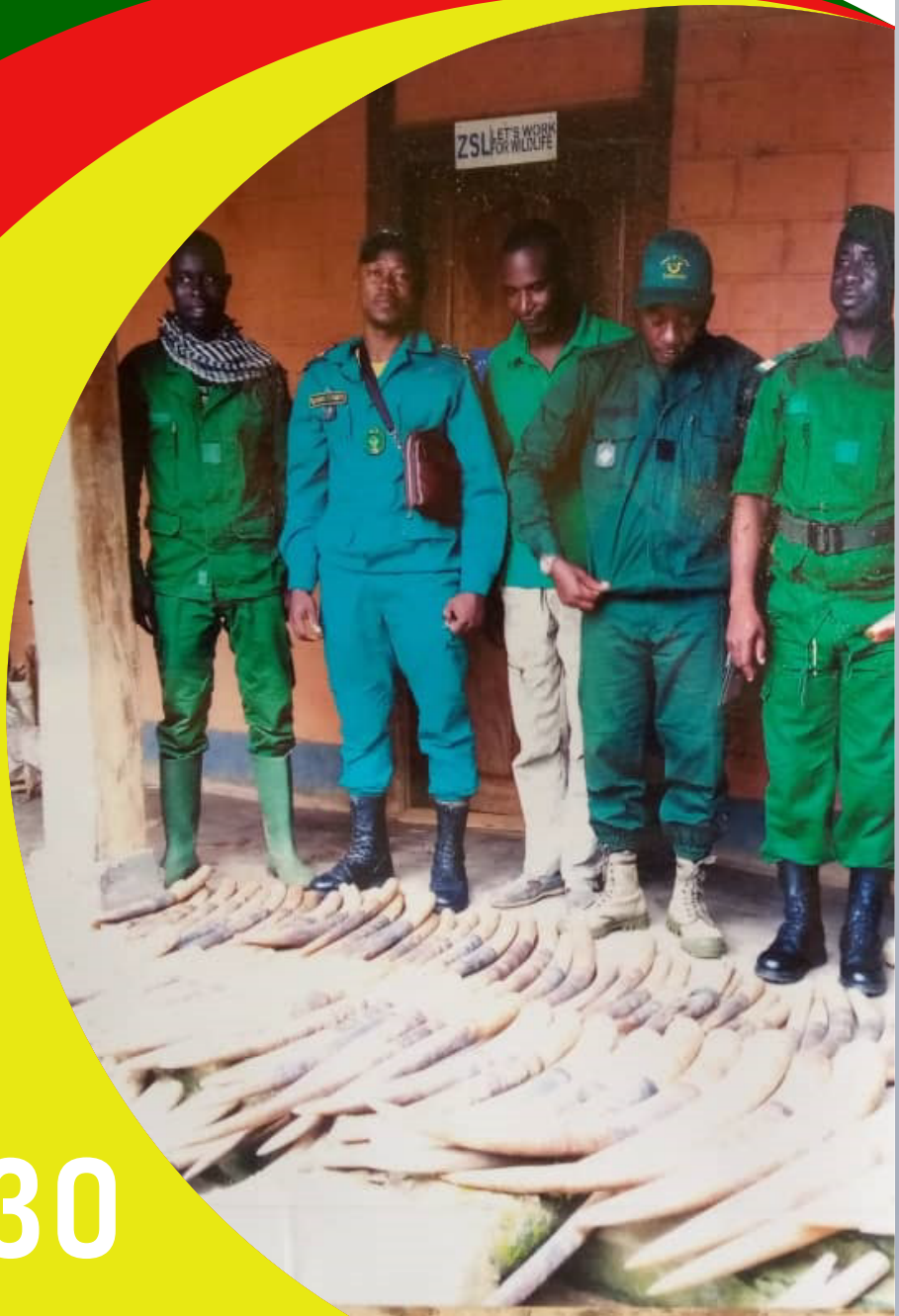




Stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique



2020 – 2030

Avant propos



La présente stratégie est un document de planification destiné aux Ministères en charge de la gestion des questions relatives aux activités de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique, aux ONG de conservation ainsi qu'aux institutions chargées d'appuyer les programmes et projets de lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et fauniques. Il définit les activités principales à réaliser par les institutions et les individus qui souhaitent lutter contre l'exploitation illicite des ressources fauniques du Cameroun.

D'après la loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, l'exploitation des ressources fauniques est réglementée par les textes qui (i) circonscrivent les zones où l'exploitation des ressources fauniques est permise et celles où elle est interdite, (ii) indique les espèces qui peuvent être chassées et celles qui ne peuvent pas l'être, les périodes propices et celles qui ne pas propices à la chasse. Les manquements à ces prescriptions font référence au braconnage qui connaît des mutations ces dernières années et intègre davantage les aspects de criminalité faunique.

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique a été initié pour tenter d'apporter une solution aux erreurs constatées dans la conduite des actions de protection de la biodiversité, aussi bien au niveau du MINFOF, que des institutions engagées dans le combat contre l'érosion des ressources forestières et fauniques. Ce document est réalisé dans le but de :

- ✓ contribuer à l'atteinte des objectifs assignés en vue de la protection et gestion durable des ressources fauniques du territoire camerounais ;
- ✓ faciliter la collaboration entre les institutions pouvant mutualiser les ressources pour endiguer le phénomène de braconnage et la criminalité faunique ;
- ✓ planifier l'ensemble des actions au niveau national et contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires.

Il est souhaitable que les requérants trouvent un intérêt à la lecture de ce document. Il s'agit d'un instrument de travail qui concrétise la volonté du Ministère des Forêts et de la Faune de favoriser la participation au développement des moyens d'intervention par l'acquisition de données fiables et l'organisation effective des actions permettant la prise des décisions judicieuses pour la gestion durable de la faune.

Qu'il me soit permis de remercier le PNUD (à travers le Projet GEF/TRIDOM), l'UICN, WWF, TRAFFIC, MIKES, Fondation ARCUS, LAGA, ainsi que tous les partenaires qui ont apporté leur appui à l'élaboration de cette stratégie.

Le Ministre des Forêts et de la Faune



Résumé

Parmi les réformes entreprises par le Cameroun pour assurer la mise en œuvre de sa politique forestière élaborée en application de ses engagements et en conformité avec les grandes orientations des politiques internationales, le pays s'est doté d'un ensemble d'instruments réglementaires parmi lesquels la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique de 2005. L'élaboration et la mise en application de cette dernière a été faite avec l'appui des partenaires au développement. Seulement, son cadre opérationnel présente des déficits qui mettent en évidence sa vulnérabilité face entre autres : à la montée de la criminalité faunique, la complexité de ses ramifications avec d'autres formes d'activités illicites, l'explosion de la demande des produits fauniques et l'extension des installations industrielles dans le paysage national.

La présente stratégie est donc une actualisation de ce document de référence. Pour son élaboration, quatre phases ont été développées : la caractérisation de l'ampleur du braconnage, l'analyse du discours politique et du front du contrôle, l'analyse stratégique tirant parti des leçons apprises, et la réalisation de l'état des besoins, puis l'estimation de leurs valeurs et la formulation des hypothèses. La stratégie qui fait le tour des aspects conceptuels et des statistiques, est formulée de manière à prendre en compte les valeurs et les principes du développement durable, l'évolution du paysage institutionnel, et les besoins d'ajustements.

Pour ce faire, les objectifs de la stratégie en vigueur ont été reconfigurés, ses axes d'intervention reformulés, et de nouvelles approches de mise en œuvre proposées. L'objectif global de cette stratégie est de réduire le risque d'extinction des espèces pour le maintien de la santé des écosystèmes et le bien-être des populations. Cette stratégie est déclinée en 7 axes stratégiques : **(1)** le cadre juridique et institutionnel ; **(2)** la protection et la surveillance ; **(3)** la coopération nationale, sous-régionale et internationale ; **(4)** la communication et sensibilisation ; **(5)** l'implication des communautés et autres parties prenantes ; **(6)** la formation et le renforcement des capacités ; et **(7)** la mobilisation durable des ressources. Ces axes ont été déclinés en objectifs, résultats attendus et principales activités.

Il s'est avéré nécessaire d'accélérer la professionnalisation des acteurs de la gestion de la faune sauvage, de faire recours au modèle de gouvernance partagée et au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de contrôle. Le partenariat public-privé apparaît également comme une approche recommandée au regard de l'importance des ressources à mobiliser. Afin de faciliter le suivi de la performance de la stratégie, un mécanisme de suivi-évaluation a été proposé.



Table des matières

Avant propos	iii
Résumé.....	iv
Sigles et abreviations.....	5
1. Introduction.....	7
1.1. Nouveaux défis de la criminalité transnationale organisée	7
1.2. Contexte du Cameroun	7
1.3. Préoccupations majeures de la stratégie révisée	8
1.4. Méthodologie de révision de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique	8
2. Problématique et ampleur du braconnage et de la criminalité faunique.....	9
2.1. Compréhension de quelques termes clés	9
2.2. Statistiques internationales, sous régionales et nationales	10
2.2.1. Statistiques internationales.....	10
2.2.1. Statistiques sous-régionales et nationales.....	12
2.3. Analyse des formes, des acteurs et des causes de la criminalité faunique	14
2.3.1. Structure des filières	14
2.3.1. Acteurs et moyens d'action.....	15
2.3.1. Les moteurs du braconnage et de la criminalité faunique	17
2.4. Analyse des menaces et des risques liés au braconnage et à la criminalité faunique	19
2.5. Engagements et instruments politiques.....	19
3. Evaluation des stratégies existantes et analyse du cadre institutionnel.....	22
3.1. Évaluation des stratégies existantes	22
3.1.1. Contenu de la Stratégie de contrôle forestier et faunique	22
3.1.1. Déficits Structurels	23
3.2. Cadre institutionnel actuel.....	24
3.2.1. Limitations opérationnelles.....	24
3.2.1. Acquis de l'expérience	27
3.3. Analyses des risques et des acteurs.....	28
3.3.1. Aperçu de la nature et des formes des risques	28
3.3.1. Caractérisation des groupes d'acteurs mobilisables	28
3.4. Cadre juridique.....	30
3.4.1. Volonté et engagement politique	30

3.4.1. Orientations de l'environnement juridique de la politique faunique.....	31
3.4.1. Incidence des lacunes juridiques	31
4. Cadre stratégique	33
5. Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	37
5.1. Organes de Mise en œuvre.....	37
5.1.1. Comité National de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique	37
5.1.1. Comités Régionaux de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique	37
5.1.1. Brigades spéciales	37
5.2. Rôles et responsabilités des parties	39
5.3. Moyens de mise en œuvre	39
5.3.1. Plans de travail opérationnels et budget	39
5.3.1. Collaboration	40
5.4. Mécanismes d'incitation	41
5.5. Renforcement des Capacités	41
5.6. Modèle de financement des interventions	42
5.7. Mécanisme de suivi évaluation.....	43
5.8. Modalités de mise en œuvre des instruments pour passer du braconnage au crime organisé : Valeurs et hypothèses	44
5.8.1. Quête de la Durabilité	44
5.8.2. Respect du Droit.....	45
5.8.3. Bonne gouvernance	45
5.8.4. Coopération et solidarité	45
5.8.5. Hypothèses.....	46
6. Conclusion et recommandations	48
6.1. Conclusion	48
6.2. Recommandations	48
Références bibliographiques	49
Annexe 1 : Cadre logique.....	57
Annexe 2 : Etude des cas de saisie dans la zone du paysage du TRIDOM	63

Liste des figures

Figure 1 : Aperçu des volumes annuels des chiffres d'affaires pour les 4 premiers trafics illicites dans le monde.....	11
Figure 2 : Aperçu du volume des ventes et du chiffre d'affaires de la Cybercriminalité (<i>Source : LUNA, 2017</i>).....	11
Figure 3 : Poids Total des saisies dans quelques Pays Asiatiques entre 1989 et 2011.....	12
Figure 4 : Évolution du commerce et de la transformation autorisés.....	12
Figure 5 : Tendances de l'évolution des enregistrements des stocks d'ivoire au Japon entre 1995 et 2014....	12
Figure 6 : Tendances de la demande des produits fauniques sur internet (<i>Source : HASTIE, 2018</i>)	12
Figure 7 : Marché du commerce illégal de l'ivoire Eléphants (<i>Source : Rapport CITES Sc62 doc 46.1</i>)	12
Figure 8 : Pays appliquant la loi (<i>Source : rapport WCS de la CITES, Juillet 2012</i>)	12
Figure 9 : Quelques spécimens, parmi les plus emblématiques des espèces ciblées par le fléau du braconnage au Cameroun.....	13
Figure 10 : Analyse du circuit de transit des produits illicites issus du braconnage	14
Figure 11 : Aperçu de la demande, ses implications économiques et ses facteurs d'accélération	15
Figure 12 : Catégorisation du braconnage comme crime en bandes organisées	16
Figure 13 : Quelques équipements technologiques nécessaires à l'efficacité des opérations de LAB	16
Figure 14 : Aperçu des installations industrielles et des zones de production extractive qui affectent la physionomie du paysage	17
Figure 15 : Distribution démographique dans la zone du périmètre du Parc National de Campo Ma'an	18
Figure 16 : Analyse spatiale des sources et de l'évolution des pressions du braconnage dans le Parc National de Campo Ma'an.....	18
Figure 17 : Articulation des phases d'analyse des menaces et des risques	19
Figure 18 : Carte de localisation des brigades spécialisées.....	38
Figure 19 : Principes Théoriques de base du Développement Durable (<i>Source : D'après FROMMHERZ, C. & MONNET, A., 2012</i>)	45
Figure 20 : L'application des lois et de la LAB ne peuvent se limiter sur l'espace continental. Elle doit prendre en compte l'ensemble des écosystèmes.....	47

Liste des tableaux

Tableau 1 : Déclinaison des Filières et des Circuits de Transit des produits du braconnage	15
Tableau 2 : Tendances des engagements internationaux en faveur de la lutte contre la criminalité faunique	20
Tableau 3 : Liste des Conventions ratifiées par le Cameroun en lien avec la faune	20
Tableau 4 : Analyse des Axes de la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique (version de de 2005).....	23
Tableau 5 : Niveau de Pertinence, d'Efficacité et d'Impacts des Choix Stratégiques dans la version de 2005.	24
Tableau 6 : Synthèse des Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités dans l'analyse du cadre d'application de la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique de 2005	26
Tableau 7 : Listing de quelques expériences pilotes au Cameroun en faveur des efforts de LAB.....	27
Tableau 8 : Typologie des Risques Observables ou Prévisibles dans et autour des opérations la LAB	28
Tableau 9 : Classification des pools d'intérêt majeur pour la mise en œuvre des efforts de LAB.....	29
Tableau 10 : Stratification et logiques opératoires des principaux groupes d'acteurs de l'arène de la LAB	30
Tableau 11 : Cadre stratégique	34
Tableau 12 : Quelques mécanismes d'incitation	41
Tableau 13 : Stratification de la grille de renforcement des capacités	41
Tableau 14 : Analyse des Offres potentielles de financement des interventions.....	42

Liste des encadrés

Encadré 1 : Le commerce illicite des espèces sauvages	10
Encadré 2 : Les tendances des statistiques sur le braconnage.....	13
Encadré 3 : La sophistication des pratiques du braconnage	14
Encadré 4 : Expériences innovantes d'Afrique de l'Est en matière d'implication communautaire	40
Encadré 5 : L'expérience de Boost Africa	43
Encadré 6 : Protection des grands singes dans le cadre de la stratégie de lutte contre la criminalité faunique ; contribution de l'UICN avec l'appui financier de la fondation ARCUS.	46
Encadré 7 : Tendances de la vision 2035 au Cameroun	47

Sigles et abreviations

AP	Aire Protégée
APN	African Parks Network
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BIR	Brigade d'Intervention Rapide
BM	Banque Mondiale
CDMT	Cadres de dépenses à moyen terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CIFOR	Center for International Forestry Research
COVAREF	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques
CITES	Convention sur le commerce International des espèces de Faune et de Flore sauvage menacées d'extinction
CSPFAP	Chef de Service Provincial de la Faune et des Aires Protégées
CWCS	Cameroon Wildlife Conservation Society
DCP	Division de la Coopération et des Projets
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DPFF	Délégué Provincial des Forêts et de la Faune
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FEM	Fonds Environnement Mondial
GIZ	Coopération Technique Allemande
ICCN	Institut Congolais de la Conservation de la Nature
INTERPOOL	International Criminal Police Organization
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LCF	Lutte contre la criminalité faunique
LAGA	Last Great Ape Organization
MIKE	Minimising Illegal Killing of Elephants and other endangered species
MINDEF	Ministère de la Défense
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MOU	Memorandum of Understanding
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPECALF	Plan d'Action Sous régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage
PAULAB	Plan d'Action d'Urgence de Lutte Contre le Braconnage
PEXULAB	Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-Braconnage
PLdD	Première ligne de défense contre le commerce illégal des espèces sauvages

PN	Parc National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBD	Réserve de Biosphère du Dja
SWOT	Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités
SYLABAC	Système de Lutte Anti-Braconnage en Afrique Centrale
TNS	TriNational de la Sangha
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wild Fund for Nature (Fonds Mondial pour la nature)
ZSL	Zoological Society of London



1. INTRODUCTION

1.1. Nouveaux défis de la criminalité transnationale organisée

Le contexte actuel de la mondialisation, caractérisé par la propagation rapide des innovations technologiques intégrant les armes de guerre a entraîné de profonds changements dans la nature et l'ampleur du braconnage et de la criminalité faunique. Globalement, la tendance est à la diversification et l'expansion des activités illicites au-delà des limites des aires protégées et des pays. Les avancées en technologies de communication ont ouvert des voies de plus en plus sophistiquées à la criminalité; celles-ci confèrent plus de flexibilité et de dynamisme aux organisations criminelles. Malheureusement et contrairement à ces dernières, les organes chargés de l'application de la loi se montrent souvent lents à s'approprier les instruments technologiques et s'adapter à cette dynamique négative. Dans bien des cas, la criminalité organisée expose les agents de contrôle à des pressions multiformes et à la corruption, ce qui freine la mise en œuvre des réformes institutionnelles. Les pays à économie en transition ou en situation d'instabilité politique sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. Il est donc nécessaire de soutenir leurs efforts dans l'application de la loi tout en sollicitant la coopération internationale pour combattre le blanchissement des capitaux, la criminalité organisée et les pratiques connexes.

1.2. Contexte du Cameroun

L'adhésion du Cameroun à la prise de conscience universelle sur la problématique de la criminalité faunique organisée ne souffre d'aucun doute. Progressivement, des efforts notables sont amorcés dans le sens d'ajuster et d'adapter le cadre légal et les instruments de régulation afin de les arrimer à la mouvance internationale. Cependant, sur le plan structurel, notamment en ce qui concerne la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, plusieurs efforts restent à fournir. Avec l'appui des partenaires au développement et la bravoure de certains agents de contrôle, quelques avancées ont été enregistrées, au rang desquelles la stratégie nationale de lutte contre le braconnage, élaborée en 1999, puis remplacée par le document de stratégie nationale du contrôle forestier et faunique élaboré, mis à jour et en cours de mise en exécution depuis 2005. Les résultats obtenus par cette ancienne stratégie courante sont mitigés en raison notamment : du déséquilibre entre le contrôle forestier qui prend le dessus sur le contrôle faunique, des déficits du dispositif organisationnel et des contraintes opérationnelles.

1.3. Préoccupations majeures de la stratégie révisée

Au regard de l'ampleur du phénomène de la criminalité faunique, il est apparu nécessaire d'engager la révision de l'ensemble du dispositif organisationnel. Cependant, il convient de relever que cette démarche peut difficilement se conduire sans prendre en compte simultanément les idéaux de la Constitution de la République, les principes fondamentaux contenus dans les trois (3) conventions cadres des Nations Unies issues du Sommet de Rio en 1992 ratifiées par le Cameroun, de la Loi Cadre sur l'Environnement de 1996, de la Loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche de 1994 en cours de révision, le souci de croiser les efforts de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique avec les fléaux qui l'accroissent (poches régionales d'insécurité, criminalité environnementale, criminalité économique, corruption, circulation illicite des armes et des munitions, instabilité dans certains pays riverains, migration massive des populations, etc.).

1.4. Méthodologie de révision de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique

Afin de réaliser ce travail, quatre (4) phases ont été développées :

- la caractérisation de l'ampleur du braconnage à l'échelle nationale ;
- l'analyse du discours politique et du front du contrôle ;
- l'analyse stratégique, centrée sur l'Outil d'Analyse de la Criminalité des Espèces Sauvages (compilation d'outils prescrites par ONUDC), mais tirant partie des leçons apprises au travers d'une Analyse Thématique et Transversale, d'une Analyse de la Vulnérabilité et de l'Étude des cas opérationnels d'ailleurs ;
- la réalisation de l'état des besoins, puis l'estimation de leurs valeurs et la formulation des hypothèses.

La présente stratégie est structurée en cinq (5) grandes articulations :

- une introduction ;
- la problématique et l'ampleur de la criminalité faunique ;
- l'évaluation de la stratégie de lutte anti-braconnage existante ;
- les modalités de mise en œuvre des instruments pour passer du braconnage au crime organisé : valeurs et hypothèses ;
- le cadre stratégique, le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation et enfin ;
- la conclusion.



2. PROBLÉMATIQUE ET AMPLEUR DU BRACONNAGE ET DE LA CRIMINALITÉ FAUNIQUE

2.1. Compréhension de quelques termes clés

Braconnage : le braconnage est un acte illégal de chasse ou de pêche. L'illégalité réside soit dans l'espèce chassée, soit dans le lieu de capture ou encore dans les périodes de chasse. Le braconnage en Afrique et le commerce illégal de produits fauniques, ainsi que les solutions permettant de les combattre, sont complexes et nécessitent des approches transnationales, transrégionales et intersectorielles.

Lutte anti braconnage (LAB) : la lutte contre le braconnage peut se définir comme toute initiative permettant de faire face au braconnage, en focalisant les actions sur la protection des espèces les plus menacées. La présente stratégie propose de nouvelles approches innovantes pour mieux aborder la LAB en tenant compte de l'évolution du braconnage et LAB vers les questions de criminalité et lutte contre la criminalité faunique (LCF) respectivement.

Criminalité faunique : la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts dans certaines régions de l'Afrique est croissante. Le braconnage à grande échelle constitue une menace majeure pour la faune et la flore et plus de 50% des espèces du monde sont confrontées à l'extinction de masse la plus rapide de l'histoire. Le trafic illicite de faune et de flore nuit au développement économique et social, tout en menaçant la paix et la sécurité de la région. La criminalité de la faune menace la sécurité nationale et peut compromettre la santé humaine et animale à travers la propagation des maladies virulentes. Les groupes criminels organisés déplacent les espèces de faune et de flore braconnées illégalement à l'aide des mêmes techniques sophistiquées et des réseaux utilisés pour la traite des personnes, le trafic d'armes, de drogue, et d'autres produits de contrebande.

Commerce illicite : la corruption et le commerce illicite sont parmi les causes profondes de l'instabilité qui règne dans de nombreuses parties du monde. La CITES ou Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est le cadre mondial d'évaluation du trafic illicite. Le trafic illicite des produits dérivés de la faune pose un grand nombre de défis, causés notamment par l'existence d'un nombre de délits connexes tels que la fraude, la contrefaçon, le blanchiment d'argent, la violence et la corruption.

En phase avec les tendances des politiques internationales, la prise de conscience est générale sur la perception du « braconnage » comme un « crime grave ». À titre d'illustration, l'appel lancé en 2013 par Ban Ki-Moon, alors Secrétaire Général de l'ONU, conforte effectivement cette assertion :

« le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages sape l'état de droit, menace la sécurité nationale, dégrade en même temps les écosystèmes. Il constitue ainsi un obstacle majeur pour les communautés rurales et pour les peuples autochtones qui s'efforcent de gérer leurs ressources naturelles de façon durable. Combattre ce crime est [donc] primordial, non seulement pour encourager les efforts de préservation et favoriser le développement durable, mais aussi pour contribuer à pacifier et à sécuriser [les] régions agitées où les conflits sont alimentés par des activités illégales. Je demande à tous les consommateurs, à tous les fournisseurs et à tous les gouvernements, de considérer ces crimes liés à la faune et la flore sauvages comme une menace pour notre avenir durable... ».

Encadré 1 : Le commerce illicite des espèces sauvages

Sur la scène internationale, la terminologie de référence admise se résume au vocable de « *commerce illicite des espèces sauvages* ». Sous cette enveloppe, on peut regrouper toutes les infractions à la loi forestière. Mais à l'analyse, la citation énoncée ci-dessus illustre très bien que ce dernier chemine souvent avec des incidences transnationales, des ramifications tentaculaires et multiformes et sa lutte nécessite des réponses collectives et multidisciplinaires. En somme, pour la plupart des observateurs avertis, il s'agit d'une forme de « criminalité grave » qui menace la sécurité, l'état de droit et la durabilité de l'avenir planétaire d'une part, affecte l'équilibre sociale des communautés et l'équilibre écologique des écosystèmes d'autre part.

En pratique, le braconnage s'illustre à la fois comme une activité lucrative, peu risquée aux yeux des trafiquants, mais une menace sécuritaire permanente pour les espèces et pour les personnels en charge du contrôle. Avec le temps, il se transforme à grande vitesse à la faveur de l'exploitation judicieuse des progrès technologiques qui facilitent et rendent possible la migration de l'espace physique vers le cyberspace. Dans la foulée, les formes de collecte et les modes d'organisation de la chaîne de valeur ont substantiellement changé. Mais ces évolutions stratégiques complexifient le montage des stratégies et les tactiques de contre-attaque, ainsi que les méthodes et les techniques de lutte contre ce fléau universel.

2.2. Statistiques internationales, sous régionales et nationales

Les données statistiques documentées pour illustrer l'ampleur de la criminalité faunique demeurent globalement fragmentaires et souvent sans grande précision ; mais elles permettent néanmoins de prendre la mesure de l'ampleur du phénomène ainsi que l'urgence d'agir.

2.2.1. Statistiques internationales

Les quelques chiffres documentés montrent en effet que chaque année, 2000 à 3000 éléphants sont abattus dans le monde pour des motivations marchandes de l'ivoire (LUNA, 2017). En plus, 100 millions de tonnes de poissons, 1,5 million d'oiseaux vivants et 440 000 tonnes de plantes médicinales sont victimes du commerce illégal. En particulier, il se dégage que le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages se classe comme la 4^{ème} plus grande activité criminelle transnationale au monde.



Figure 1 : Aperçu des volumes annuels des chiffres d'affaires pour les 4 premiers trafics illicites dans le monde

Le Département d'Etat Américain présente le commerce illicite des produits fauniques comme une activité lucrative motivée par la hausse continue de la demande asiatique et facilitée par la modernisation de la logistique et du mode opératoire, ainsi que la recrudescence des autres formes de crimes organisés (terrorisme, piraterie, corruption, trafic des armes, blanchiment de l'argent, conflits armés). Si cette tendance n'est pas stoppée, le risque de disparition des espèces emblématiques telles que l'éléphant d'Afrique à l'horizon 2025 serait accrue et l'érosion de la biodiversité planétaire inévitable.

De même, à la faveur de la hausse vertigineuse de la demande mondiale des produits tirés des espèces sauvages d'une part, et de la professionnalisation progressive des filières de trafic ou la tendance très marquée de la migration des opérations de l'espace physique vers le cyberspace d'autre part, la prise de conscience est en nette progression.

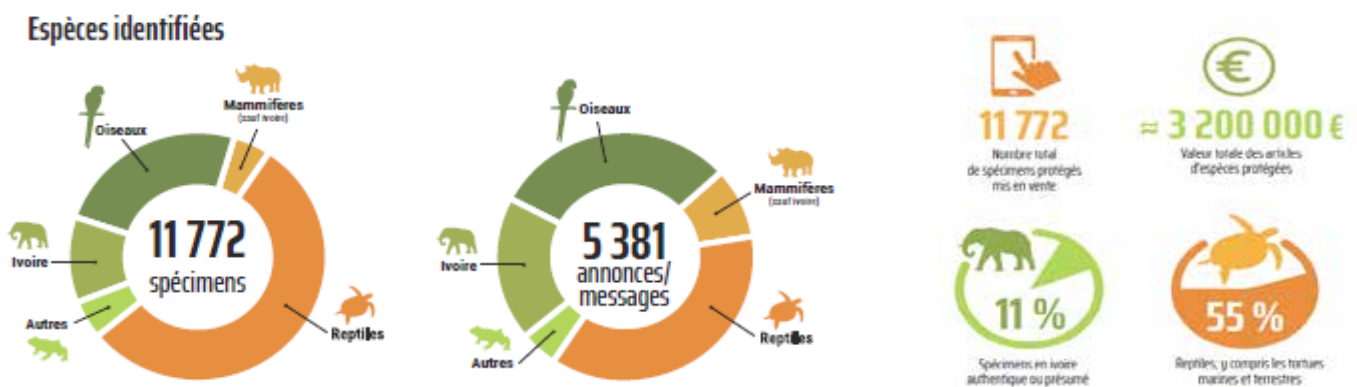


Figure 2 : Aperçu du volume des ventes et du chiffre d'affaires de la Cybercriminalité (Source : LUNA, 2017)

Enfin, si la tendance à l'érosion de la biodiversité est bien marquée pour certaines espèces, la côte d'alerte est aussi atteinte pour le risque de sécurité des agents chargés du contrôle. Il est établi qu'en à peine 10 ans, environ 1000 agents de contrôle (rangers) sont décédés suite aux accrochages armés avec des bandes organisées, souvent transnationales.

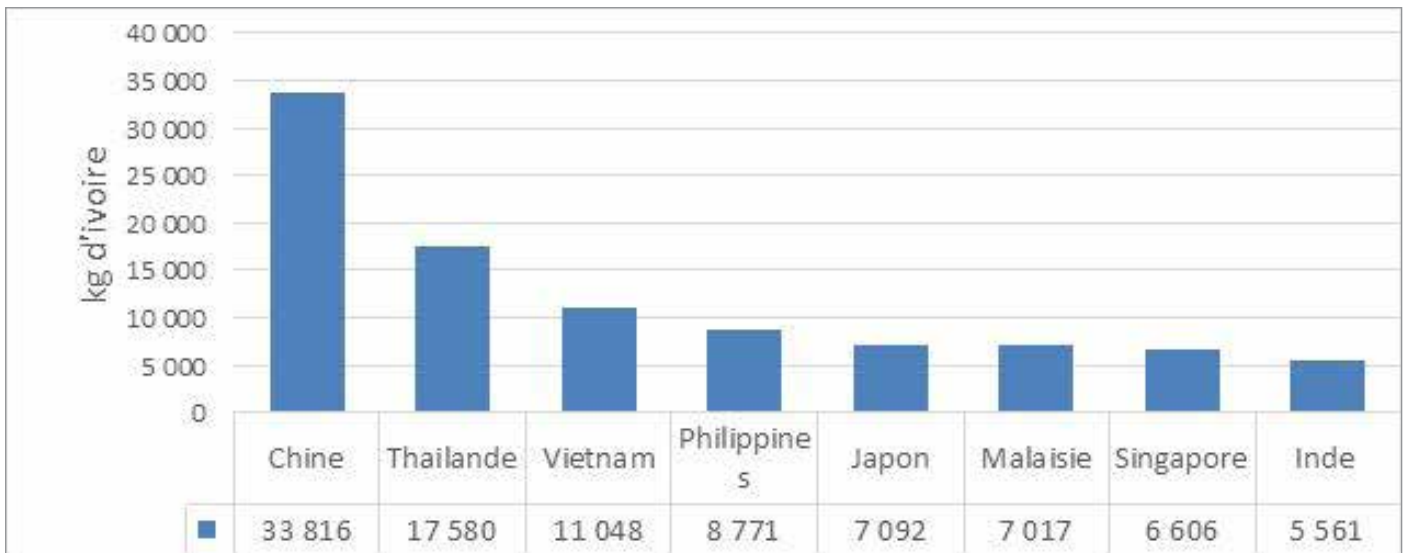


Figure 3 : Poids Total des saisies dans quelques Pays Asiatiques entre 1989 et 2011

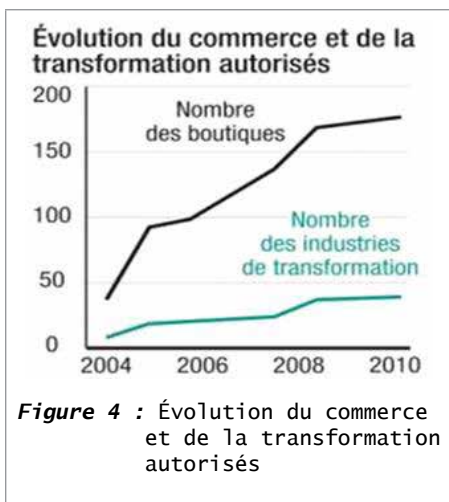


Figure 4 : Évolution du commerce et de la transformation autorisés

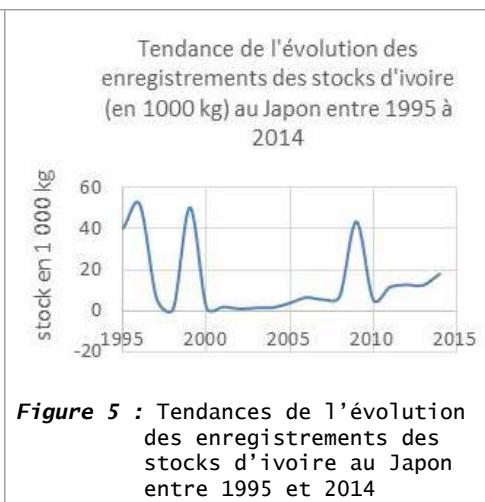


Figure 5 : Tendances de l'évolution des enregistrements des stocks d'ivoire au Japon entre 1995 et 2014

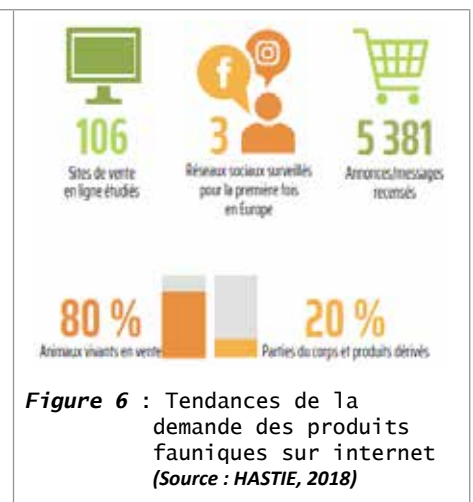


Figure 6 : Tendances de la demande des produits fauniques sur internet (Source : HASTIE, 2018)

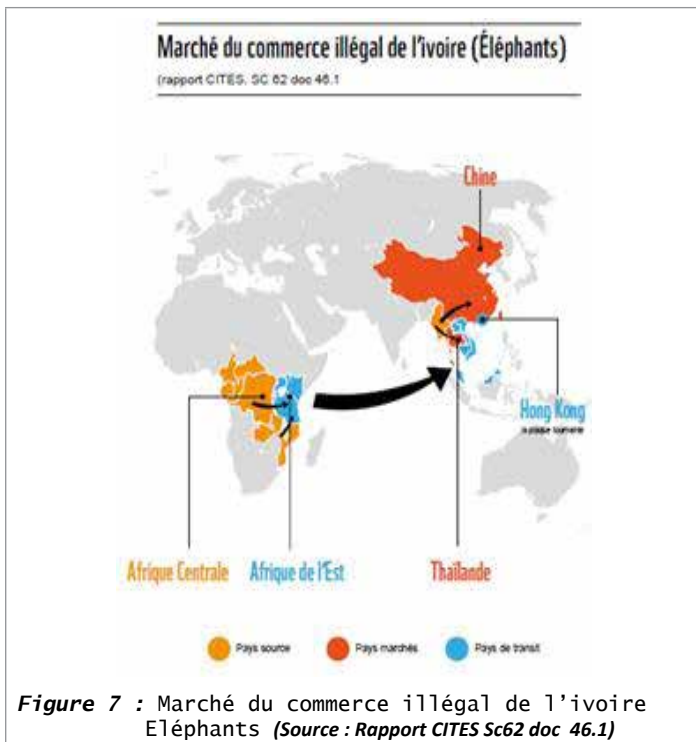


Figure 7 : Marché du commerce illégal de l'ivoire Eléphants (Source : Rapport CITES Sc62 doc 46.1)

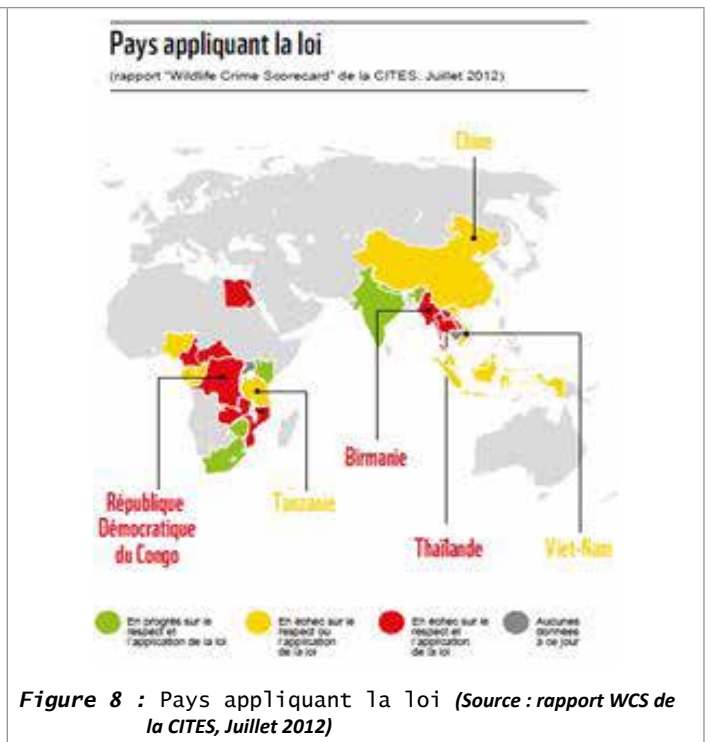


Figure 8 : Pays appliquant la loi (Source : rapport WCS de la CITES, Juillet 2012)

2.2.1. Statistiques sous-régionales et nationales

Aux niveaux national et de la sous-région Afrique centrale, les tendances des statistiques des saisies

et l'articulation du montage des opérations correspondantes de lutte anti-braconnage illustrent l'ampleur du phénomène. En 2012, 128 éléphants ont été massacrés dans le Parc National de BOUBA NDJIDA au Nord du Cameroun par des hordes de cavalerie lourdement armées, incitant la mobilisation des forces nationales de défense. En 2014, le WWF signalait des saisies de l'ordre de 22 000 kg de viande de brousse à Yaoundé, dont 10 343 kg en 2 mois.

De même, entre 2005 et 2014, le prix du kg d'ivoire est passé de 30 \$ (18 325 F CFA) à 360 \$ (219 600 F CFA), soit un relèvement de l'ordre de 12 points. La tendance du braconnage est donc à la hausse sur l'étendue du territoire camerounais. Les données de MIKE sur le suivi de la traçabilité des ivoires confortent cette assertion à l'échelle de la sous-région : entre 2002 et 2011, l'Afrique Centrale a enregistré une réduction des effectifs des éléphants de l'ordre de 62 %.

Les informations relatives à la situation des contentieux en matière de forêts et de faune, publiés par les MINFOF dans un sommier pour le premier trimestre 2016 font état de 57 cas d'affaires jugées et de 125 cas d'affaires en attente de jugement. Les mêmes informations le second trimestre 2017 font état de 105 cas d'affaires jugées et de 180 cas d'affaires en attente de jugement (Communiqué N°0465/C/MINFOF/CAB/BNC/CCJ/C8 du 12 octobre 2017). Ces informations incriminent les personnes physiques ou morales et permettent de mieux apprécier la nature des infractions relatives à l'exploitation illicite des ressources forestières et fauniques. Même si le cas de l'éléphant a plus souvent focalisé l'attention, d'autres espèces sont autant ciblées. Des études récentes dans l'espace TRIDOM ont montré qu'environ 18 espèces sont principalement concernées. Il s'agit entre autres : des grands singes, du pangolin, des tortues marines, de plusieurs espèces d'ongulés et d'oiseaux dont le perroquet gris à queue rouge.



Figure 9 : Quelques spécimens, parmi les plus emblématiques des espèces ciblées par le fléau du braconnage au Cameroun

Localement à travers le pays, la chasse est perçue comme une activité coutumière qui mobilise une part non négligeable de la structure démographique villageoise. La faiblesse d'un cadre structuré de régulation de la chasse villageoise fait raisonnablement craindre que celle-ci alimente parallèlement des réseaux tentaculaires de braconnage qui échappent aux statistiques nationales.

Encadré 2 : Les tendances des statistiques sur le braconnage

Les tendances des statistiques montrent que les chiffres d'affaires du braconnage national oscillent entre 30 et 40 Milliards de francs CFA par an. Ce qui en fait une activité lucrative, mais qui s'opère encore dans l'informel, c'est-à-dire en marge des circuits officiels. De même, il draine dans son sillage toute une série d'autres activités illicites pour lesquelles la légitimité du contrôle ne relève pas forcément des services traditionnels en charge du contrôle forestier et faunique. A l'échelle du paysage national, il est alimenté conjointement par une demande urbaine croissante, elle-même fortement accélérée par la professionnalisation de la chasse villageoise et l'intensification prédatrice des activités humaines.

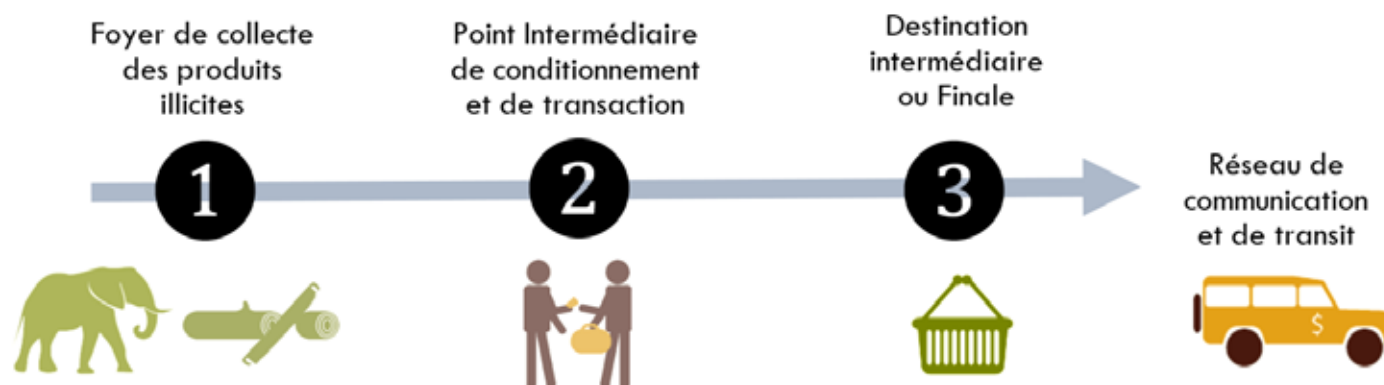
2.3. Analyse des formes, des acteurs et des causes de la criminalité faunique

2.3.1. Structure des filières

L'analyse des filières du commerce illégal de la faune et de ses produits dérivés révèle l'existence des réseaux de braconnage organisés. Chaque réseau est constitué de groupes de 3 à 30 individus motivés par l'appât du gain, agissant généralement à partir des zones enclavées de prélèvement, mais souvent en coalition avec de nombreux complices dans toutes les couches sociales et incluant certaines autorités influentes, capables d'activer des formes variables de trafic d'influence, au mépris de la souveraineté nationale et de l'état de droit.

En pratique, assises sur des interactions continues entre strates nationales et internationales, les filières semblent se spécialiser respectivement dans le commerce de la viande (notamment dans les agglomérations), dans les transactions portant sur des spécimens vivants (marché d'animaux de compagnie) ou des produits dérivés (trophées bruts ou transformés). Selon que le trafic cible la viande, les animaux vivants ou les trophées, le circuit peut être plus ou moins long et comporter des points intermédiaires dans lesquels interviennent des agents de conditionnement, de reconditionnement et souvent avec de nouveaux complices.

Les trafiquants des produits du braconnage exploitent systématiquement toutes les routes d'usage pour des transactions marchandes (voies traditionnelles de communication ou électroniques). De même, on se rend compte que certaines filières se superposent par endroit à d'autres types de trafics illicites (piraterie, terrorisme, trafics de stupéfiants ou des armes).



L'articulation de ce circuit nous amène à comprendre que le réseau de communication et de transit s'illustre comme un point de vulnérabilité des trafiquants que la contre-attaque des services publics devrait capitaliser à leur actif.

Figure 10 : Analyse du circuit de transit des produits illicites issus du braconnage

Encadré 3 : La sophistication des pratiques du braconnage

Systématiquement, le braconnage est une activité conduite en bande organisée. En pratique, les groupes agissent en réseaux mobiles et connectés en utilisant les techniques de combat militaire. Ils bénéficient d'un soutien logistique structuré, exploitent au mieux leur avantage concurrentiel (capacité d'adaptation stratégique, professionnalisation du montage des opérations, coalition avec des réseaux de complicité et d'influence, etc.) par rapport aux services régaliens de répression.

Dans le même temps, à l'inverse de la lutte contre les autres crimes en bande organisée (terrorisme, banditisme, espionnage, etc.), la stratégie de contre-attaque ne semble pas clairement articulée dans le cas du braconnage. En outre, les techniques d'investigation se montrent rudimentaires. En conséquence, on peut penser que le dispositif en vigueur affiche des signes de vulnérabilité.

Tableau 1 : Déclinaison des Filières et des Circuits de Transit des produits du braconnage

Nature des Filières et des circuits de transit	Articulation	Contenu	Destination	Observation
Filière	Viande	Motivation commerciale,	Villes Nationales et Internationales	Portée par la demande urbaine
	Trophées et dérivés	Organisation en groupe et en réseaux, Réseaux de complicité et de pouvoir d'influence, Logique opératoire.		
Circuit de transit	Routes physiques	Voies de communication traditionnelles	Articulation des nœuds intermédiaires (de transaction, conditionnement et logistique)	Transit national et transfrontalier
	Routes Numériques	Communication électronique	Communication téléphonique et cybernétique avec les réseaux (relais et les interfaces) nationaux ou internationaux.	Communication, Transfert de monnaie, Cryptomonnaie

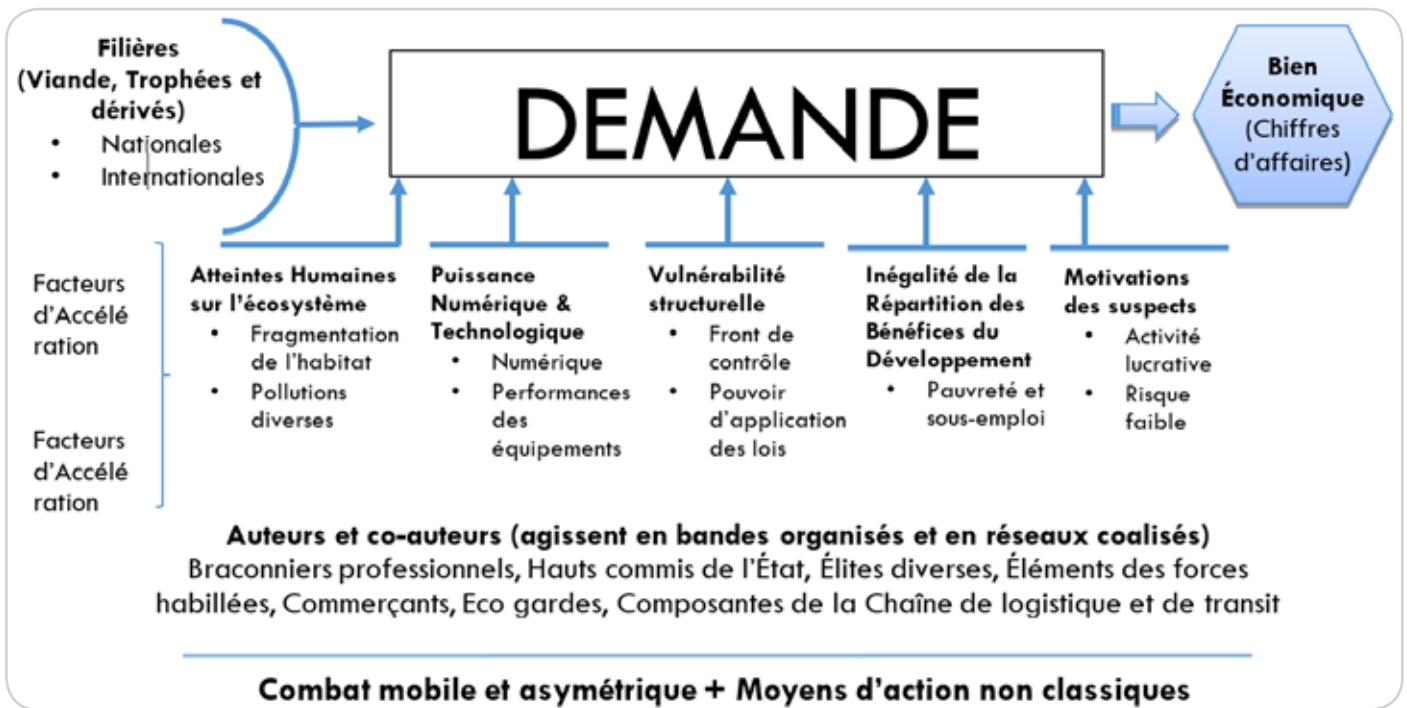


Figure 11 : Aperçu de la demande, ses implications économiques et ses facteurs d'accélération

2.3.1. Acteurs et moyens d'action

En fonction de ses ramifications (locales, nationales ou internationales), le braconnage mobilise des acteurs multiformes, agissant en synergie ou en coalition, par strates de groupes en réseaux plus ou moins complexes et subtilement coordonnés. On compte en particulier des braconniers professionnels, des réseaux de complicité ou d'influence, des chaînes superposées alliant respectivement les opérateurs du transport, de la logistique et du petit commerce. Il y a aussi des soutiens, plus ou moins puissants, à divers niveaux de la chaîne de contrôle.

Comme dans les autres cas connus du crime organisé, il n'y a pas de braconnage sans activités illégales, sans le recours à des marchés illicites et sans moyens d'action non classiques (violence, menace, chantage, corruption, etc.). Ainsi en définitive, rassemblés par des motivations financières, fortement soutenu par les effets dévastateurs du sous-emploi et de la pauvreté, le braconnage revêt bien l'essentiel des caractéristiques du crime en bandes organisées.



Figure 12 : Catégorisation du braconnage comme crime en bandes organisées



Figure 13 : Quelques équipements technologiques nécessaires à l'efficacité des opérations de LAB

Les illustrations ci-dessus permettent de bien comprendre, non seulement les éléments qui s'inscrivent dans le contenu d'un crime, mais aussi le fait que la lutte contre le braconnage peut difficilement se conduire sous un angle purement sectoriel. En effet, le précieux renfort du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) en 2012 est cité à travers le monde comme un exemple de collaboration de référence. Une telle forme de collaboration mérite de se renforcer durablement. De même, le traitement des trafics illicites connexes nécessite l'implication et la coordination opérationnelle avec d'autres sectoriels compétents et spécialisés à divers titres (INTERPOOL, ANFI, Surveillance du Territoire, Douanes, etc.).

Sur la base des études de cas sur le site du TRIDOM, tout comme dans le cas du Parc National de Bouba Ndjida, il se dégage que l'éléphant est bien une cible privilégiée du braconnage national et transfrontalier. Au niveau des zones de conservation, la plupart des opérations est déclenchée par le renseignement ou la dénonciation. Parmi les auteurs, figurent les hommes en tenue et les commerçants. Ils sont soutenus par un réseau dense et complexe de complicités parfois transfrontalières. La logistique de transit utilise les voies de communication usuelles (routes terrestres), les moyens de transport banalisés (véhicule de tourisme ou officiel, grumier et motos, etc.). On note aussi que l'implication de certains éléments en poste dans les aires protégées locales est directe, ainsi que le soutien des agences d'appui (sous formes de logistique ou de suivi du contentieux). La stratégie nationale devrait donc comporter un volet d'intervention dans les sites de conservation, de même que les actions de contrôle aux frontières nationales pour les produits fauniques à destination de l'étranger.

2.3.1. Les moteurs du braconnage et de la criminalité faunique

Développement technologique

Les moyens de collecte et d'échange des espèces fauniques ou de leurs produits dérivés se sophistiquent au gré de l'évolution technologique et des routes numériques de l'information. A titre d'illustration, l'usage des poisons (cas documenté au Zimbabwe ou observé dans les ZIC du Nord Cameroun) et la migration de certaines opérations dans les circuits de la cryptomonnaie, la cristallisation de la cybercriminalité complexifient désormais le mode opératoire des filières actives. Dans de nombreux cas, on constate que les expéditions prédatrices sont de plus en plus facilitées par le soutien de la technologie de pointe (armes sophistiquées ou de guerre, terminaux modernes de transmission, outils de géolocalisation, etc.).

Transformations du contexte

Dans sa quête permanente d'une croissance économique, le pays s'est engagé sur la voie de l'industrialisation, de l'urbanisation, du désenclavement et du développement des infrastructures sociales pour améliorer les conditions de vie des communautés à l'échelle locale. Dans ce contexte, on assiste à :

- la colonisation rapide de nouveaux territoires jusqu'ici à l'abri du fait de leur enclavement ;
- la modification des modes de production et de consommation ;
- l'explosion des crises sociales et des chocs de valeurs ;
- la transformation incontrôlée du paysage local.

Autant d'effets qui sont de nature à favoriser l'augmentation substantielle de la demande des produits fauniques dans les marchés nationaux et internationaux.



Figure 14 : Aperçu des installations industrielles et des zones de production extractive qui affectent la physionomie du paysage

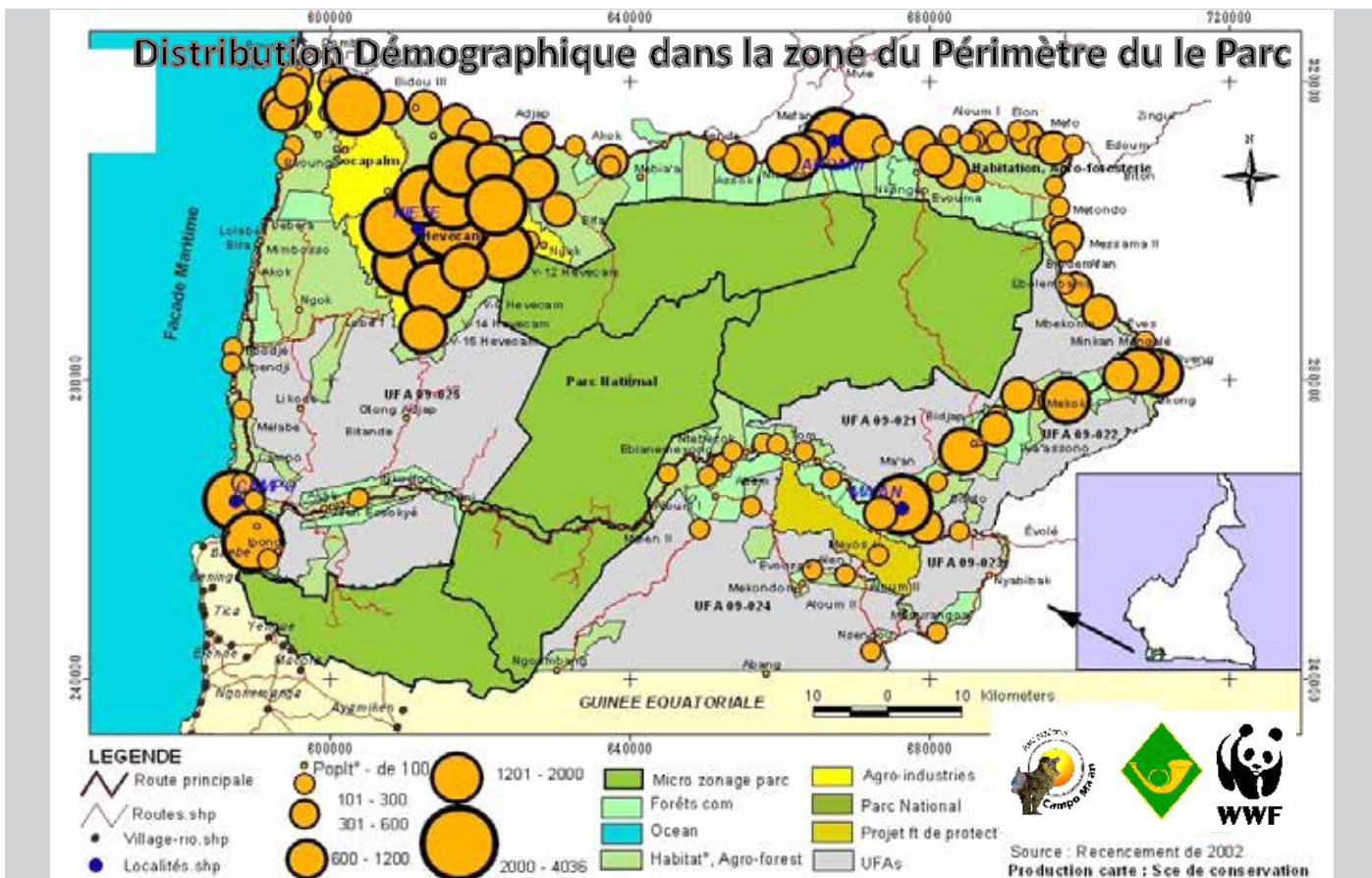


Figure 15 : Distribution démographique dans la zone du périmètre du Parc National de Campo Ma'an

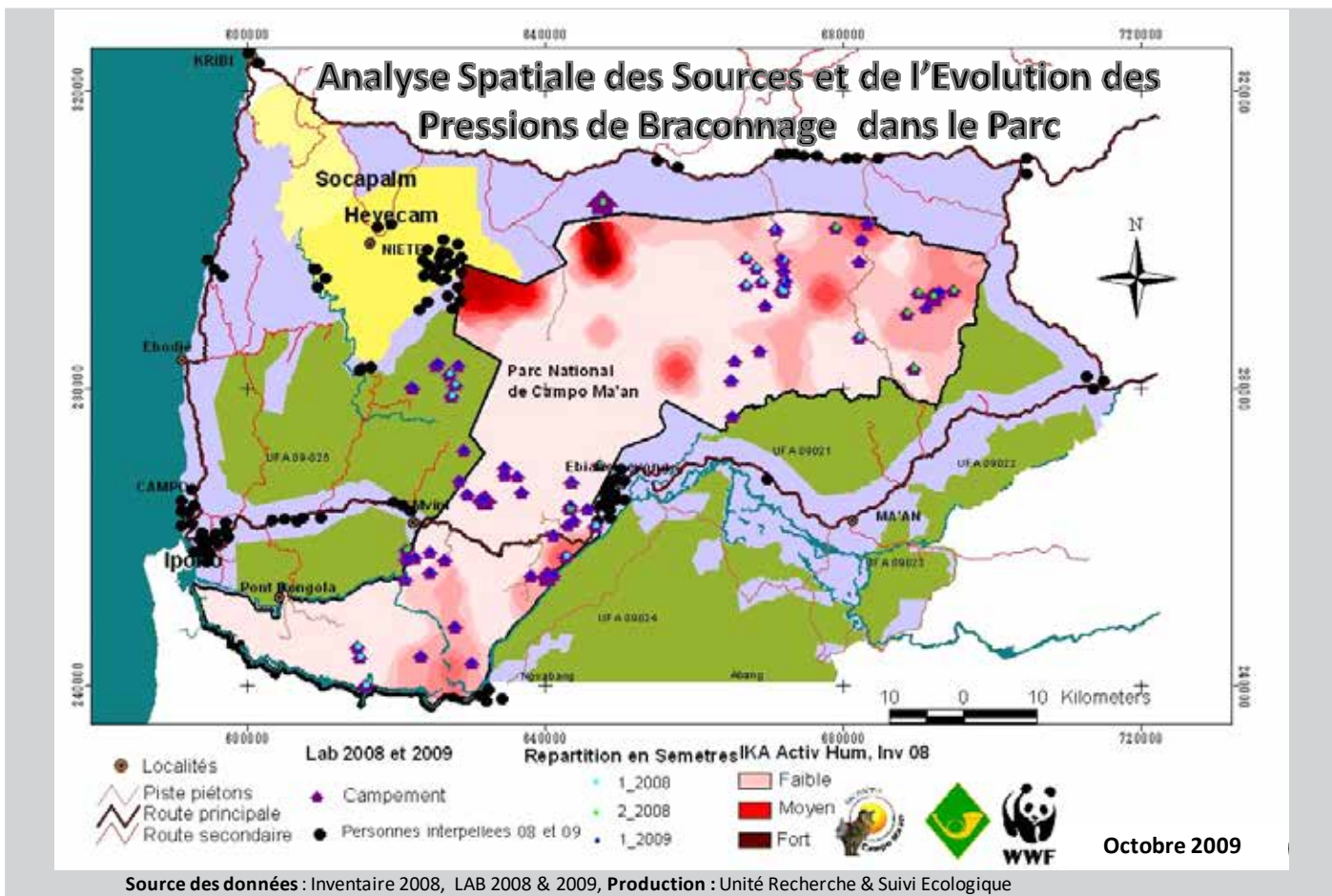


Figure 16 : Analyse spatiale des sources et de l'évolution des pressions du braconnage dans le Parc National de Campo Ma'an

Les cartes ci-dessus confortent l'hypothèse selon laquelle, la proximité d'une installation industrielle est une source d'appel démographique et donc un facteur d'accélération de la demande de braconnage. Dans ce contexte, la réussite des efforts de lutte sera forcément dépendante du niveau d'engagement de l'opérateur en faveur des pratiques vertueuses.

2.4. Analyse des menaces et des risques liés au braconnage et à la criminalité faunique

Le braconnage s'accompagne de menaces et risques d'ordre existentiel et sécuritaire. Sur le plan social, il s'observe des conflits multiformes, la méfiance due aux formes variées de résistance sociale qui portent des germes de défiance pour l'état de droit.

Sur le plan institutionnel et juridique, les constats récurrents sur le terrain mettent en évidence des déficits structurels et les faiblesses dans l'application des lois qui existent ou des déficits dans les lois et textes en vigueur, comme on le verra plus loin. Cette situation pose des problèmes de légitimité et fragilise le pouvoir d'application des lois.

Enfin, sur le plan opérationnel, les services de répression souffrent de la modicité des moyens, de la faiblesse de leur capacité d'adaptation stratégique et des compétences techniques limitées. En outre, l'étroitesse du niveau de satisfaction des éco gardes contribue largement à la démotivation et à la démobilisation.

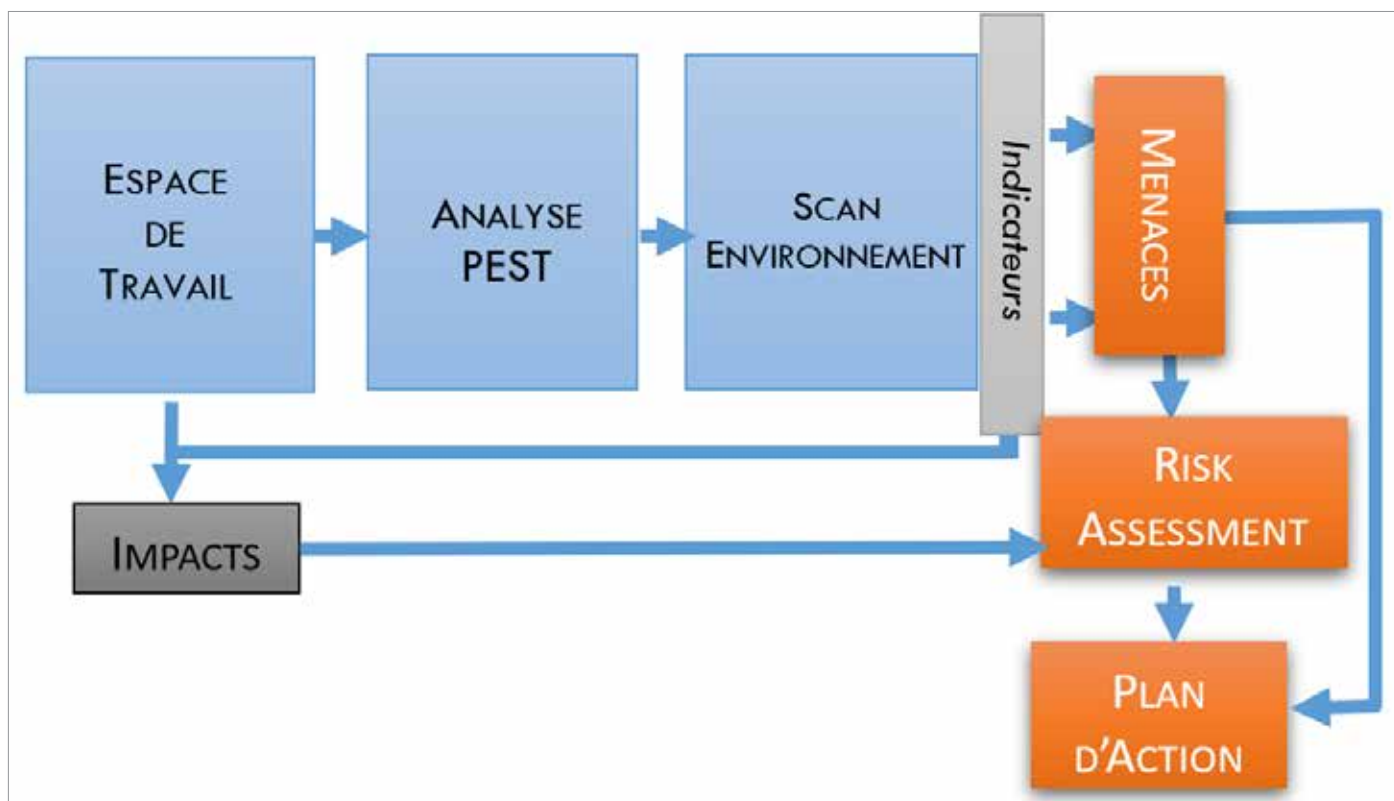


Figure 17 : Articulation des phases d'analyse des menaces et des risques

2.5. Engagements et instruments politiques

Depuis la fin des années 90, la communauté internationale est fortement préoccupée par l'opérationnalisation des principes de développement durable, mais leur mise en œuvre se montre assez complexe. Les tableaux ci-dessous présentent l'état des lieux des engagements internationaux.

Dans la foulée de la prise de conscience internationale, les instances internationales ont mis sur pied une Convention contre la criminalité transnationale organisée et multiplié les fora d'échanges sur le commerce illégal des espèces sauvages (KASANE, LONDRES, MARRAKECH, YAOUNDE) ou sur le

crime organisé (BANGKOK, ABIDJAN). Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu sur la dynamique internationale en faveur de ces thématiques et les instruments internationaux ratifiés par le Cameroun.

Tableau 2 : Tendances des engagements internationaux en faveur de la lutte contre la criminalité faunique

	International	Afrique	Afrique Centrale
Résolutions des Fora Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Conférence sur le Commerce Illégal des Espèces Sauvages, KASANE, 2015 XIe Congrès pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale à BANGKOK en 2005 Résolutions de la COP 16 en 2013 Résolution de l'Organisation Mondiale de Douane concernant la Criminalité Organisée Transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de MARRAKECH, Plan d'Action en 10 points pour la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore sauvages Recommandations de la 20e Session de la Commission des Forêts et de la Faune Sauvages (2016) Résolution du Sommet de l'Éléphant d'Afrique, BOTSWANA, 2013 Conférence sur les enjeux géopolitiques et stratégiques en Afrique de l'Ouest, 2014 	Atelier sur l'Intensification de la Lutte contre le Braconnage dans le Bassin du Congo
Instruments et Structures spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée Convention sur la Cybercriminalité Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime Centre International de Prévention de la Criminalité INTERPOOL Traité sur le commerce des armes pour cibler la Criminalité liée aux espèces sauvages 		<ul style="list-style-type: none"> OCFSA (Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique) Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité Pacte de non-agression Convention de Coopération et d'Entraide Judiciaire Convention d'Assistance Mutuelle PEXULAB (Plan d'extrême LAB) en application de la Déclaration LAB, Yaoundé - 2013 SYLABAC (Système de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale) PAPECALF
Stratégies et Plans d'Action	Rapport International sur la Prévention et la Sécurité Quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Africaine sur la Lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique (2015) Rapport ONUDC sur la Criminalité PAULAB Afrique de l'Ouest (2014) 	Plan de Convergence de COMIFAC (2015-2025)

Tableau 3 : Liste des Conventions ratifiées par le Cameroun en lien avec la faune

Conventions internationales	Date d'entrée en vigueur	Année de ratification
Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Convention d'Alger)	16 juin 1969	1977
Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (version révisée, Convention de Maputo)	Adoptée en 2003	-
Convention sur le Commerce International des espèces Menacées d'Extinction (CITES)	1 ^{er} juillet 1975	1983
Convention du Patrimoine Mondial	17 décembre 1975	1982
Convention de RAMSAR	21 décembre 1975	Adhésion en 2006

Conventions internationales	Date d'entrée en vigueur	Année de ratification
Convention de BONN sur les espèces migratrices (CMS)	1 ^{er} novembre 1983	1993
Convention sur la diversité Biologique (CBD)	29 décembre 1993	1994
Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNCC)	21 mars 1994	1994
Convention sur la Lutte contre la désertification	25 décembre 1996	1994



3.

EVALUATION DES STRATÉGIES EXISTANTES ET ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL



A la faveur de l'exploitation judicieuse des nouvelles technologies, les contrevenants perfectionnent chaque jour un peu plus leurs modes opératoires. Cependant, les stratégies opérationnelles des services publics en charge de l'application des lois se montrent dans l'ensemble, fortement fragilisées donc vulnérables et incapables de suivre la cadence. C'est précisément le cas avec la stratégie nationale de lutte anti-braconnage au Cameroun de 1999 et de la stratégie nationale de contrôle forestier et faunique de 2005.

3.1. Évaluation des stratégies existantes

Après une décennie de mise en œuvre de la stratégie nationale du contrôle forestier et faunique élaborée en 2005 et mise en œuvre essentiellement par la brigade nationale de contrôle, qui vient en appui à la stratégie de lutte contre le braconnage élaboré en 1999 et appliquée prioritairement dans les aires protégées, une évaluation a semblé nécessaire à l'effet d'intégrer à la dimension Lutte Anti-Braconnage celle sur la lutte contre la criminalité faunique, insuffisamment prise en compte dans les anciens documents.

3.1.1. Contenu de la Stratégie de contrôle forestier et faunique

Dès le départ, les diagnostics ont relevé cinq (5) problèmes majeurs : (i) l'absence d'un document de base, (ii) la faiblesse de la maîtrise des textes, (iii) le déficit de suivi-évaluation, (iv) le manque de passerelles appropriées de collaboration avec divers groupes d'acteurs, enfin (v) le besoin de structuration des plateformes intersectorielles de synergie. En pratique dans l'action, chacun des points a connu des fortunes diverses en fonction de l'évolution du contexte social, du paysage institutionnel et de l'environnement économique.

Cependant, la volonté d'implémentation d'une réponse collective en synergie avec d'autres intervenants est à mieux développer. Mais il convient de relever que ceci nécessite un effort soutenu de communication et de renforcement des capacités des parties prenantes d'une part, du renforcement des normes de gouvernance d'un nouveau type d'autre part. En outre, il s'observe aussi des déficits structurels profonds qui exigent des réformes institutionnelles audacieuses.

En particulier, la chaîne de contrôle déclinée dans la stratégie met simultanément un point d'honneur autant sur le contrôle forestier que sur le contrôle faunique. Le suivi écologique tient, dans l'un et l'autre cas, une place centrale. Dans son animation cependant, il ne semble pas avoir une réelle

légitimité pour la lutte contre la criminalité transfrontalière aussi bien dans l'espace physique que dans le cyberspace.

3.1.1. Déficiences Structurels

La structure hiérarchique du dispositif national LAB ne donne aucune indication sur le leader de la coordination opérationnelle, les passerelles de collaboration intersectorielle, le mécanisme de montage de la stratégie de contre-attaque en cas d'urgence et la grille des critères de gouvernance. Enfin, dans l'architecture d'application des lois, l'administration ne semble pas avoir un réel pouvoir d'influence sur le corps judiciaire.

Tableau 4 : Analyse des Axes de la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique (version de 2005)

Axes	Articulations	Types d'action	Partenaires	Observations et problèmes constatés
1. Renforcement des Capacités des structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Définition de la chaîne de contrôle Clarification des méthodes et des procédures de contrôle Catégorisation des procédures de sanction 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle forestier (programmés, routine, spéciaux, surveillance continue) Contrôle faunique (coups de poing, patrouille, surveillance continue) Sanctions provisoires et définitives 	<ul style="list-style-type: none"> PSFE Partenaires techniques traditionnels Partenaires financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Le MINFOF ne prévoit pas dans son cadre organique un service spécialisé en charge du suivi de la criminalité organisée Les échelles hiérarchiques très fortement centralisées laissent peu de place à des initiatives décentralisées Approche animée dans une logique sectorielle très cloisonnée Il n'existe pas un cadre structuré de protection des témoins
2. Participation socio-institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Services sectoriels Société civile Secteur privé Communautés riveraines Partenaires contractuels 	<ul style="list-style-type: none"> CACOFLEX (espace d'inter-action gouvernementale) MOU divers COVAREF Conventions contractuelles 	<ul style="list-style-type: none"> PSFE Partenaires techniques traditionnels GIZ Partenaires privés Partenaires contractuels Contrats sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Timide coordination entre différentes articulations du contrôle à l'intérieur du MINFOF Implication embryonnaire des autres partenaires dans le dispositif de contrôle Existence de nombreuses Expériences pilotes, mais très faiblement capitalisées comme support de l'adaptation stratégique
3. Information, Éducation et Communication	<ul style="list-style-type: none"> Vulgarisation des textes auprès du personnel et des autres acteurs Validation des procédures axées sur la stratégie Formation du personnel à ces procédures 	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes diverses Production et diffusion des supports Ateliers, séminaires d'échanges et de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> PSFE GIZ Partenaires techniques traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Approche de communication peu créative, souvent limitée à quelques actions d'éclat, médiatisées et ponctuelles Stratégie peu lisible
4. Promotion de la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Observateur indépendant Mesures préventives Mesures répressives Suivi évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Normalisation des processus de planification et du rapportage de résultats Dispositif de d'application des lois Sanctions des personnels indisciplinés Renforcement des effectifs de personnel 	<ul style="list-style-type: none"> PSFE Partenaires techniques traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Culture du fonctionnariat fortement ancrée dans les esprits, mais visiblement incompatible avec les exigences d'opérationnalisation des efforts de LAB Articulation du dispositif de suivi-évaluation sans indicateurs chiffrés Mesures pertinentes, mais mise en œuvre encore embryonnaire.

Aujourd'hui, dans les aires protégées ou dans leurs zones périphériques, la chaîne de contrôle concentre ses efforts simplement sur la surveillance des zones de conservation ou sur le contrôle sur les axes routiers, qui débouchent sur des saisies et des confiscations des produits illicites. Aucun instrument

ne permet de suivre les circuits de blanchiment de l'argent et le trafic des armes. Il convient en plus de relever que le système de renseignement est rudimentaire, inapte à générer les données tactiques de base nécessaires à l'atteinte des performances et de la quête de l'efficacité des résultats escomptés.

Par endroit et par moment, très souvent de manière très informel, il s'observe des prémises d'une coopération policière (connexions avec INTERPOL) et quelques plateformes de coopération public-privé (cas des COVAREF au Sud Est dans les ZIC ou au Parc National de Campo Ma'an dans le cadre de la gestion de la route traversière) sans que l'environnement juridique n'ait vraiment intégré cette nouvelle donne.

Tableau 5 : Niveau de Pertinence, d'Efficacité et d'Impacts des Choix Stratégiques dans la version de 2005

	Échelle de pertinence des axes stratégiques	Niveau d'efficacité sur les résultats acquis	Échelle d'impact sur le risque « sécurité »	Effets sur le développement du secteur « Forêt - Faune »
Choix stratégiques	Élevée	Faible	Faible	Faible
Capacité opérationnelle				Faible malgré le soutien du PSFE
• Technologique	Faible	Faible	Faible	Appuis multiformes des partenaires au sujet du relèvement technologique,
• Compétences techniques	Faible	Globalement faible	Faible	Existence des initiatives pilotes sur des sites majeurs de conservation
• Logistique	Moyen	Moyen dans les sites pilotes et très faible en dehors	Faible	Faible malgré le soutien du PSFE
• Gouvernance	Faible	Faible	Faible	Efforts de mobilisation des partenaires sur la rationalisation de certaines pratiques opérationnelles
• Coopération Institutionnelle	Moyen	Très moyen dans les sites pilotes, très faible en dehors	Faible	Mobilisation des partenaires sous forme d'appui budgétaire
Fréquence de Sanction	Faible	Très faible	Faible	Facilitation et accompagnement des agences techniques (LAGA, WWF, etc.)
Assistance et Appui technique	Moyen	Faible et limité en matière d'assistance technique	Faible	Mobilisation des partenaires sous forme d'appui budgétaire, de projets et d'assistance technique
Niveau de Ressources	Faible	Très moyens dans les sites pilotes, très faible en dehors	Faible	Mobilisation des partenaires sous forme d'appui budgétaire

Fort de ce qui précède, on constate que les choix stratégiques initiaux restent pertinents. Mais la capacité opérationnelle est loin d'être à la hauteur du risque, voire incompatible avec la nature de la menace actuelle. De même, il s'observe qu'en l'absence des indicateurs chiffrés, il est assez difficile de mesurer clairement le niveau d'efficacité au stade actuel. Enfin, la mise en œuvre de certaines articulations de la stratégie est surtout dépendante des ressources et des contributions de partenaires traditionnels.

3.2. Cadre institutionnel actuel

3.2.1. Limitations opérationnelles

Les données récentes sur l'ampleur du braconnage justifient assez clairement qu'en plus du braconnage traditionnel, qu'on puisse admettre la montée d'un nouveau type de braconnage classé comme un « crime organisé » sur la faune sauvage. À titre indicatif, le massacre de la population d'éléphants du Parc National de Bouba Ndjida en 2012 d'une part, l'analyse des contours et des ramifications

de ce fléau sur le site du TRIDOM d'autre part, permettent de conforter l'idée qu'il s'agit bien d'une criminalité faunique transfrontalière. Mais dans les faits, le modèle de contre-offensive qui a permis de repousser les assaillants, notamment dans le cas de Bouba Ndjida illustre entre autres :

- la nécessité d'une action combinant des compétences militaires et policières ;
- le besoin d'une meilleure synergie dans l'action administrative ;
- le souci de renforcer la coopération transfrontalière entre les Etats.

On peut aussi parfaitement se rendre compte de la faible robustesse, voire l'incompatibilité de la culture du fonctionnariat face à ce type de menace. En effet, la structure interne de Lutte Anti-Braconnage actuelle se heurte à la lourdeur des processus administratifs, au niveau actuel de compétences des agents (notamment au sujet de la professionnalisation des métiers opérationnels ou des métiers associés), à l'étroitesse de la capacité de mobilité et de transmission du cadre opérationnel, et au manque de stratégie de gestion des situations d'urgence. Ce type d'organisation peut difficilement permettre d'affronter une menace asymétrique. En outre, en l'absence d'une capacité viable de surveillance des mouvements et des activités des suspects, il n'est pas facile d'anticiper pour organiser une riposte conséquente face à ce type d'attaques prédatrices, lourdement armées et transnationales.

De même, la transversalité de la nature des réponses de traitement des menaces et des risques de cette nature appelle des pratiques innovantes de gouvernance, la professionnalisation des articulations organisationnelles et de pilotage des opérations, la spécialisation de l'ensemble des métiers concernés, aussi bien dans la chaîne de contrôle que dans celle de l'application des lois.

Parallèlement, l'instabilité et la porosité des frontières, mises en évidence dans la descente prédatrice des bandes armées transnationales à Bouba Ndjida ne semblent avoir suscité l'expression d'une volonté d'ajustement opérationnel dans l'administration forestière comme ce fut le cas parmi les forces de défense face à la montée en puissance du terrorisme et des conflits armés aux frontières du Cameroun.

Tableau 6 : Synthèse des Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités dans l'analyse du cadre d'application de la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique de 2005

FORCES	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une stratégie nationale de contrôle forestier et Faunique • Réseau National de Aires protégées croissant • Saisies des produits illicites à l'occasion des opérations coups de poing • Capacité d'initiation des procédures judiciaires • Existence des acquis d'expériences sur des sites pilotes • Existence d'une législation et d'une réglementation • Chaîne de contrôle définie • Volonté clairement affichée en faveur de la bonne gouvernance • Existence des instruments de mobilisation des énergies et des compétences • Identification des administrations sectorielles partenaires dans le cadre du contrôle forestier et faunique • Investissement technique et appuis des partenaires • Ratification de nombreux instruments internationaux (CITES, CMS, CDB, RAMSAR, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation du dispositif de contrôle par rapport aux défis du crime organisé • Absence d'une stratégie de dissuasion et de prévention • Modicité des moyens opérationnels (logistique, capacité technologique, compétences techniques, dispositif spatial de surveillance, instruments de coopération avec les forces vives locales) ; • Inadaptation des approches stratégiques et tactiques par rapport à la dynamique de décentralisation • Faible harmonisation des politiques, législation et cadre opérationnel de LAB avec les autres sectoriels dans le cadre du DSCE • Inexistence d'une méthodologie structurée de collecte et d'archivage des données ou des renseignements • Manque d'études économiques, notamment au sujet de la chasse villageoise • Méconnaissance des outils de gestion des crises • Systèmes de coordination des opérations, de gouvernance peu lisible • Non maîtrise des menaces et des opportunités du cyberspace • Absence de spécialisation des métiers ocies aux efforts de LAB • Professionnalisation de la conception, de la planification et de la conduite des opérations très limitée • Vulnérabilité des personnels de terrain • Faible capacité de mobilisation des ressources • Inadaptation des instruments de régulation des espaces marchands • Déficits structurels multiformes 	<p>Pour les espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse vertigineuse du Volume de la demande (nationale et mondiale) • Effets du Relèvement de l'efficacité des Technologies de collecte • Intensification sur l'espace national des Atteintes Anthropiques diverses sur l'habitat faunique • Multiplication des Violences physiques et sonores • Accélération du Trafic & Circulation des armes <p>Pour les Agents en charge du contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des cas de Violence armée • Modicité des salaires, des avantages d'Incitation à la performance, des mesures de codification de la gestion de RH (fidélisation des effectifs, évolution professionnelle, attractivité de l'environnement de travail, couverture santé, etc.) • Forte limitation des capacités techniques et technologiques • Densification des Pressions sociales sur les contrôleurs en lien avec les saisies • Fréquence des règlements de compte • Faible niveau de reconnaissance du mérite et de la valeur individuelle • Promiscuité d'habitat avec l'environnement social 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique au plus haut niveau de l'Etat • Volonté affichée et constamment réaffirmée au sujet de l'exigence de synergie gouvernementale • Prise de participation constante dans les fora internationaux sur la criminalité organisée, les enjeux géopolitiques et géostratégiques • Intégration des instruments de coopération transnationaux • Volonté des partenaires nationaux et internationaux à soutenir la dynamique de lutte contre le crime organisé • Souci de développement des initiatives de formulation des plans d'action nationaux sur des thématiques ciblées (ivoire, éléphants, corruption terrorisme, blanchiment de l'argent, etc.) • Volonté d'appropriation des instruments internationaux de lutte contre la criminalité organisée

Sur le terrain, en l'absence d'un dispositif de surveillance du territoire (notamment en lien avec les thématiques de trafic illicite des espèces sauvages, la circulation des trafiquants, des armes et des produits de braconnage) capable d'alimenter un système d'alerte en connexion avec les services policiers en charge du renseignement, avec la complexification des réseaux de corruption à divers niveaux, l'effectif croissant des ressortissants asiatiques dans l'environnement économique du Cameroun, notamment dans les secteurs de la production extractive et la construction des infrastructures industrielles faciliterait l'approvisionnement des circuits asiatiques du commerce illégal des espèces sauvages.

En outre, les peines attribuées aux contrevenants en justice semblent insignifiantes au regard de la gravité des faits. À peine 1 à 5 % des cas débouchent sur des condamnations, souvent par des sanctions symboliques. De même, la stratégie de lutte contre le braconnage fait référence à quelques mesures (observateur indépendant, préventives et répressives à l'encontre des agents indéclicats) ; mais en l'absence d'indicateurs chiffrés, le mécanisme de suivi-évaluation ne semble pas de nature à générer des références fiables de performance et d'efficacité.

3.2.1. Acquis de l'expérience

En dépit de tous les déficits structurels et les insuffisances méthodologiques décrits, il existe des acquis visibles sur un certain nombre de thématiques à l'échelle des institutions nationales ou sur le terrain.

A titre d'illustration, on peut constater que le MINFOF appartient probablement au cercle très fermé des administrations sectorielles qui ont anticipé la matérialisation de la dynamique de décentralisation. Par ailleurs, des essais expérimentaux ont été conduits avec divers résultats sur la recherche des solutions alternatives au braconnage, dans le cadre de la gouvernance communautaire dans les aires protégées ou dans la valorisation des espèces par des randonnées de vision. Enfin, des prémisses de coopération fructueuse en faveur de la protection des espèces fauniques ont été bien développées.

Tableau 7 : Listing de quelques expériences pilotes au Cameroun en faveur des efforts de LAB

<p>Décentralisation</p> <p>Redevance Forestière Annuelle, Redevance Faunique Annuelle, Forêts communautaires, Forêts communales, Comités Régionaux LAB</p> <p>Essai de Valorisation du tourisme de vision</p> <p>Habituation de gorilles (WWF, PN Campo Ma'an)</p> <p>Initiatives sur des solutions alternatives</p> <p>Diffusion du Palmier à Huile+ Expérimentation d'un prototype de presseur à huile Moabi (ECOFAC, RBD), Développement d'un système de Micro-crédit (WWF, PN Campo Ma'an), Renforcement de l'Apiculture (UICN, OKU), Essai de rationalisation de la Chasse villageoises (ECOFAC, RBD), CACID, Lauréat du Prix Equateur (PNUD, Waza Logone)</p>	<p>Coopération Public-Privé</p> <p>Appui de COTCO sous contrat avec FEDEC pour la surveillance et la protection dans les PN Campo Ma'an & Mbam et Djerem, Appui Gestion de la route traversière (PN Campo Ma'an), Collaboration LAB (Convention de Mambele, WWF PN Lobeke)</p> <p>Coopération Bilatérale</p> <p>Équipement et appui Logistique au bénéfice des Aires Protégées par l'Ambassade de EU au Cameroun (WWF, PN Campo Ma'an & PN Benoue)</p> <p>Implication des Populations</p> <p>Accord de Cogestion (WWF, PN Campo Ma'an), COVAREF (WWF, PN Lobeke)</p>
--	---

A côté de ces initiatives pilotes, la revue bibliographique permet de relever une abondante activité de développement ou de mise à l'épreuve de quelques outils techniques.

A titre d'illustration, ZSL s'est largement investi dans la mise au point d'un outil de prise en compte de la faune dans l'aménagement des forêts de production. En croisant les ressources et les fonctionnalités de MIST, SMART et CYBER TRACKER, WWF et WCS sont parvenus à meubler, sur leur site d'intervention respectif, les données de suivi écologique. Pour sa part l'UICN et quelques autres partenaires se sont activés à développer des modèles de gouvernance pour les aires protégées ou destinés à contribuer à placer les communautés locales en première ligne de défense contre le commerce illégal des espèces sauvages. Enfin, avec l'appui technique de GIZ, le MINFOF s'est efforcé de canaliser les ressources de la Redevance Faunique dans le paysage des COVAREF par un guide méthodologique d'élaboration des plans de Développement locaux.

3.3. Analyses des risques et des acteurs

3.3.1. Aperçu de la nature et des formes des risques

Le diagnostic de la nature et des sources de menaces montrent que celles-ci sont multiformes et transversales. Elles affectent simultanément la sécurité environnementale et sociale, la santé publique et la paix, génèrent en plus de nombreuses tensions sociales entre les acteurs de la gestion des ressources naturelles d'une part, les partenaires socio-économiques et institutionnels d'autre part. En pratique, elles pèsent en même temps sur la sécurité des espèces et celle des agents en charge du contrôle.

Tableau 8 : Typologie des Risques Observables ou Prévisibles dans et autour des opérations La LAB

Type de Risque	Description des articulations du risque	Mode de Traitement des types de risque	Incidences potentielles
Sécuritaire	Environnementale-sanitaire-publique-individuelle-collective-étatique	Promotion des espaces de collaboration synergique,	Menace grave sur la souveraineté et l'ordre public
Organisationnel	Institutionnelle-managériale-méthodologique	Actualisation du modèle de gouvernance, Coordination opérationnelle, Maîtrise du cyberspace	Menace de défiance de l'Etat de droit
Patrimonial	Valeurs-intérêts	Restauration du capital naturel	Source de tensions sociales, Menace d'extinction des espèces
Social	Sanitaire-pollutions multiformes-conflits sociaux	Soutien au bien-être social et à la structuration de l'aménagement du territoire	Menace Nocive pour les espèces, les agents et le milieu social
Economique	Manque à gagner fiscal-bénéfices de développement	Régulation des marchés, Surveillance des circuits financiers Modernisation fiscale	Tendance durable de la superposition récurrente du braconnage aux infractions connexes (corruption, trafic d'influence, trafics illicites divers, etc.)

Pour les espèces, les menaces sont surtout tributaires du volume de la demande (urbaine ou internationale), de l'efficacité des technologies de collecte utilisées et du degré d'exposition des points de vulnérabilité des espèces dû à l'accélération du rythme de désenclavement du paysage.

En lien avec la faiblesse des moyens opérationnels, les agents sont régulièrement confrontés à la violence armée, systématiquement exposés à des sollicitations de corruption, à des versions variables de trafic d'influence, à des formes de fraudes de plus en plus sophistiquées, à des règlements de compte à la suite des saisies réussies et à des fuites d'information favorisées par la proximité avec l'environnement social. Souvent en première ligne à l'occasion des opérations de terrain, il n'est pas rare que les éléments soient au contact direct avec des vecteurs des maladies épizootiques ou hydriques.

3.3.1. Caractérisation des groupes d'acteurs mobilisables

L'analyse spatiale montre que le réseau national des aires protégées est au centre du dispositif du contrôle de la LAB. Schématiquement, on peut constater que ce réseau baigne dans un environnement souvent exposé à la récurrence des conflits multidimensionnels, mais se trouve en même temps ouvert au développement des pratiques innovantes. Dans ce contexte, il y a certainement moyen de profiter de ce positionnement pour amorcer un processus de construction de l'avenir par la réactivation de la

confiance entre les groupes d'acteurs.

Étant donné la disposition spatiale du domaine forestier national, la LAB ne peut être envisagée de manière uniformisée sur l'ensemble du territoire national. À titre indicatif, la stratégie en cours n'intègre pas clairement les exigences des efforts de lutte en zone maritime ou dans les zones humides. De même, la problématique ne peut pas être perçue de la même façon dans les hauts plateaux, en zone forestière ou dans l'espace des plaines inondables. En outre, les zones de production industrielle imposent des approches spécifiques. Enfin, la densité de la chasse villageoise, le rôle central de la chaîne de transport et de la logistique dans la circulation des produits illicites ou des trafiquants semblent largement sous-estimés.

Aujourd'hui, dans la réalité des faits, le front de contrôle se résume à quelques dizaines d'individus à peine encadrés, avec peu d'équipements de sécurité et de défense à la hauteur de la nature de la menace, abrités et œuvrant dans un environnement de travail précaire pour la plupart. Le long des routes ou dans les espaces marchands, qui tiennent lieu de circuits de transit des produits illicites, ils ont à peine la légitimité et le pouvoir du contrôle. Vu sous cet angle, les agents de contrôle ont une impression persistante d'être abandonnés à eux-mêmes, de se déployer à leur risque et périls.

En outre, la conduite des opérations de LAB, même avec l'appui des partenaires dans certains sites pilotes, se limite en milieu terrestre alors que les fronts de pression sont aussi d'origine marine ou transnationale. Il n'existe pas vraiment une stratégie appropriée de contrôle aux frontières, ni une base formelle de synergie avec les autres sectoriels sur ces fronts jugés hautement sensibles.

Tableau 9 : Classification des pools d'intérêt majeur pour la mise en œuvre des efforts de LAB

Pool d'intérêt majeur pour l'effort de LAB	Domaine de vulnérabilité des espèces et des trafiquants	Caractérisation de l'expression du risque potentiel susceptible d'activer ou de freiner la mise en œuvre de la stratégie de la contre-attaque				
		Sécuritaire	Légitimité des efforts de LAB	Territorial	Valeur	Sanitaire
« Hot spot »	<ul style="list-style-type: none"> Aires protégées Salines et abreuvoirs Aires de reproduction 	Perte des espèces	<p>Oui dans les aires protégées,</p> <p>Plus diffuse sur les autres domaines</p>	Récurrence des Conflits fonciers avec d'autres affectations des terres	Écart entre besoins sociaux et patrimoniaux	Pollutions multiformes et déversement incontrôlé des produits toxiques du fait des pressions anthropiques
Couloirs de migration	<ul style="list-style-type: none"> Espaces Terrestres Espaces Marins Cours d'eau continentaux 	Fragmentation des couloirs de migration pour plusieurs espèces menacées	Conflits de compétences avec d'autres sectoriels	Espace de conflits de compétences avec d'autres sectoriels et d'autres acteurs locaux	Divergence des points d'intérêt de l'état de droit et ceux des pratiques coutumières	Zone de vulnérabilité imparable des espèces
Réseau de transit des produits et des trafiquants	<ul style="list-style-type: none"> Routes terrestres Routes maritimes Routes aériennes 	Soutien aux pratiques illicites (Violences armées, circulation des suspects et des produits illicites),	Peu ou mal encadrée pour les forces de LAB	Inexistence des passerelles formelles de synergie entre les efforts de LAB et avec les autres postes de contrôle (police, douanes, gendarmerie, transport, etc)	Dégradation de la valeur des espaces de haute valeur de conservation due à l'accélération du désenclavement de hots spot	Transmission des maladies épidémiologiques
Réseau de communication	<ul style="list-style-type: none"> Téléphone Internet 	Ramifications tentaculaires des soutiens aux complicités coalisées	Absence totale du dispositif de LAB dans tous les réseaux	Absence d'un dispositif de transmission propre et des connexions codifiées avec les autres réseaux	Absence des supports publicitaires de valorisation du capital naturel	
Espaces marchands et de reconditionnement	<ul style="list-style-type: none"> Marchés Aires de stockage et de conditionnement 	Géolocalisation des points de Transactions marchandes	Déficit structurel et de régulation pour les efforts de LAB	Pas de cohérence entre la dynamique de la décentralisation et la mise en œuvre de la LAB	Modes de conditionnement des produits en transit non sécurisés	Distribution des produits de consommation avariés

Compte tenu de ce qui précède, le redimensionnement du « front opérationnel de protection » devrait : prendre en compte les spécificités propres à chaque zone écologique, faciliter l’opérationnalisation des accords transfrontaliers signés ou en cours de négociation, orienter la formulation des passerelles de synergie sectorielle, ouvrir des espaces appropriés de coopération opérationnelle avec les partenaires stratégiques, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales décentralisées et les populations riveraines. Cependant, cette perspective exige d’audacieuses réformes structurelles, un leadership efficace, des compétences techniques éprouvées, une assise technologique et un volume de moyens à la hauteur des ambitions de lutte contre la criminalité organisée transnationale.

Tableau 10 : Stratification et logiques opératoires des principaux groupes d’acteurs de l’arène de la LAB

	Trafiquants	Services publics	Observations
Motivation des acteurs	Lucrative ou sociale	Légale (état de droit), Administration publique et maintien de l’ordre social	Face aux assauts récurrents et de plus en plus violents des délinquants, la contre-attaque des services publics affichent de profonds déficits structurels et juridiques qui fragilisent considérablement sa légitimité et sa capacité opérationnelle Il n’existe pas vraiment un dispositif d’alerte et de veille de l’activité des délinquants d’une part, de suivi de la circulation et des contacts de complicité de ces derniers d’autre part. Enfin, les processus de judiciarisation se montrent, non seulement faibles, mais aussi permmissibles aux manipulations de nombreux acteurs de la chaîne de délinquance.
Moyens d’action et pratiques d’usage	<ul style="list-style-type: none"> Approche de combat mobile et des ramifications tentaculaires en réseau de coalition, Exploitation de l’avantage concurrentiel des pratiques illicites sur des espaces de non-droit, en profitant des défaillances du dispositif de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> Approche sectorielle très cloisonnée, souvent dans une logique réactive et une posture défensive, Coordination très dispersée, sans une réelle capacité d’adaptation stratégique, inadaptée pour faire face à des situations de crise 	
Perception du risque opérationnel	Jugé faible	Pouvoir de répression peu dissuasif et exposé aux pressions multiformes	

Au vu des besoins et sur la base des expériences d’ailleurs, il semble opportun de dimensionner le cadre opérationnel en lui permettant de disposer en même temps :

- une force militaire et policière ;
- un système d’intelligence ayant une capacité d’optimisation du suivi écologique, des opérations et cybernétiques ;
- un pouvoir judiciaire spécialisé ;
- un mécanisme de coordination opérationnelle des efforts de lutte, techniquement et technologiquement outillée ;
- une capacité avérée de capitalisation des forces et des compétences des réseaux agissants.

3.4. Cadre juridique

Les diagnostics de l’ampleur du braconnage et des stratégies nationales LAB ont permis de comprendre que compte tenu des pratiques usuelles et des ramifications complexes avec les infractions connexes, le braconnage prend diverses formes et intègre dans bien de cas des exemples de crimes organisés. Dans cet esprit, le montage de la contre-attaque exige à la fois des réponses collectives et des actions coordonnées en réseau.

3.4.1. Volonté et engagement politique

À l’épreuve des faits, on se rend compte que la volonté politique au plus haut niveau de l’Etat est clairement affirmée et les engagements du pays à cet égard sont bien exprimés. Sur des thématiques proches telles que la lutte contre la corruption, le terrorisme, le grand banditisme ou la défense de la

souveraineté nationale, des mesures spéciales ont été activées. Elles se sont chaque fois accompagnées d'une batterie de réformes et des résultats visibles sur le champ des opérations. A titre d'illustration, la lutte contre la corruption a donné lieu à la création d'une Agence spéciale autonome et un Tribunal Spécial. La lutte contre le grand banditisme explique le redéploiement spatial des postes de police dans l'espoir de favoriser un cadrage de proximité. Les exigences de la défense du territoire national face aux bandes armées, qui menacent de porter atteinte à la souveraineté nationale, ont poussé l'armée à recomposer son organisation et ses tactiques opérationnelles.

L'évolution du contexte du braconnage, en relation avec celle des autres crimes susmentionnés, justifie l'émergence d'une stratégie revue pour intégrer les forces spéciales, le relèvement de la mobilité et de la capacité technologique, la force de frappe et le niveau de l'encadrement des troupes sur différents théâtres.

3.4.1. Orientations de l'environnement juridique de la politique faunique

Au départ, la stratégie de lutte contre le braconnage s'appuyait essentiellement sur les textes et règlements en vigueur, élaborés et mis en route afin d'assurer une gestion durable du potentiel forestier et faunique. Ces textes sont à leur tour élaborés en référence à un certain nombre de dispositions prises au niveau international. Il s'agit par exemple de la Convention de Washington (1973) sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages Menacées d'Extinction ou CITES, de la Convention sur la diversité Biologique (CBD), de la Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel (WHC), de la Convention de Bonn sur la protection des espèces migratrices, ou encore de la Convention d'Alger sur la Conservation de la faune en Afrique. Il faut leur adjoindre des textes pris à l'échelle sous régionale (Déclaration de Yaoundé en 1999, traité de Brazzaville en Février 2005). Au niveau national, il y a tout d'abord la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et de ses multiples textes d'application : décret N° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune, arrêtés répartissant les espèces par classe de protection ou portant réglementation des activités de chasse notamment en ce qui concerne les quotas annuels d'exploitation autorisés ainsi que les latitudes d'abattage par titre d'exploitation.

Face aux turbulences environnementales et l'évolution du paysage institutionnel, la loi forestière du Cameroun montre aujourd'hui des signes évidents d'obsolescence et des déficits face aux thématiques émergentes. Par exemple, elle est inadéquate pour les situations graves telles que le massacre des éléphants dans le Parc National de Bouba Ndjida par des bandes armées étrangères ou le contrôle des trafics illicites aux frontières nationales. De même, outre le contrôle à renforcer dans les aéroports et quelques portes de sortie du territoire national, l'organigramme du MINFOF ne dispose pas de structure interne spécialisée destinée à suivre la multiplication des trafics illicites liés aux espèces sauvages (souvent conduits en bande organisées transnationaux) et la complexité de leurs ramifications avec les infractions connexes.

Il est tout évident de constater que la délivrance des quotas pour le prélèvement des espèces d'intérêt cynégétique devrait être mieux argumentée par des données techniques issues des travaux de terrain scientifiquement validés au regard des menaces d'extinction qui pèsent sur certaines espèces emblématiques.

3.4.1. Incidence des lacunes juridiques

A côté de ces déficits structurels et juridiques, la lutte contre le braconnage est l'objet de très peu d'intérêt dans la répartition des budgets étatiques. Il va de soi que la modicité des moyens d'intervention et la précarité des conditions de vie du personnel opérationnel exposent ces derniers aux sollicitations

de corruption. Ces défaillances fragilisent la gouvernance et l'efficacité des efforts de lutte contre le crime organisé.

En définitive, même s'il se dégage des déficits sur le triple plan structurel, juridique et technique, il semble aussi bien que la coopération s'illustre comme un point critique qui demande une attention spécifique. Dans ces conditions, le volume des réformes nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie adaptée contre le crime organisé transnational lié aux espèces sauvages est donc pluridimensionnel.



4. CADRE STRATÉGIQUE



L'objectif global de cette stratégie est de réduire le risque d'extinction des espèces pour le maintien de la santé des écosystèmes et le bien-être des populations. Cette stratégie est déclinée en 7 axes stratégiques suivants :

- Cadre juridique et institutionnel ;
- Protection et surveillance ;
- Coopération nationale, sous-régionale et internationale ;
- Communication et sensibilisation ;
- Implication des populations locales et autres parties prenantes ;
- Formation et renforcement des capacités ;
- Mobilisation durable des ressources.

Chacun des 7 axes stratégiques est présenté dans le tableau ci-après en termes d'objectifs, de résultats attendus et de principales activités.

Tableau 11 : Cadre stratégique

Axes stratégiques	Objectifs	Résultats attendus	Principales activités
1. Cadre juridique et institutionnel	1.1. Renforcer le cadre juridique et institutionnel pour répondre de manière efficace aux défis liés à la criminalité faunique	1.1.1. Le corpus juridique intègre les aspects en relation avec la criminalité faunique dans toutes ses dimensions 1.1.2. Des structures de lutte efficace contre la criminalité faunique sont mises en place et rendus opérationnelles au niveau national, régionale et dans les hot spots du braconnage et de la criminalité faunique	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le plaidoyer pour l'intégration des aspects en relation avec la criminalité faunique dans la législation forestière en cours de révision et ses textes d'application (Réviser l'arrêté de classement des espèces fauniques, ...) • Suivre le processus de révision de l'arrêté portant création et fonctionnement du Comité National LAB • Évaluer le degré d'application des textes et réglementations au niveau national
2. Protection et surveillance	2.1. Renforcer le dispositif national de protection, de surveillance et d'application des lois en lien avec le braconnage et la criminalité faunique dans toutes les aires protégées	2.1.1. La protection des hot spots de conservation ou d'exploitation des ressources fauniques et des sites à haute valeur est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une cartographie des hot spots de la criminalité faunique • Mettre en place un Système d'Alerte et d'Alarme, basé sur la centralisation des dénonciations ; • Mettre en place / renforcer un dispositif moderne de Suivi de l'évolution de la demande des produits illicites de faune, et de la surveillance de la traçabilité des produits et des suspects; • Restructurer et rendre opérationnel l'Unité Nationale et les Unités locales de Lutte Anti braconnage et de lutte contre la criminalité faunique ; • Élaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque aire protégée ou hot spot de conservation un plan stratégique ou opérationnel local de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique, • Mobiliser et mettre à la disposition des aires protégées ou des hot spots de conservation, des ressources pour implémenter les plans stratégiques locale et remonter les résultats au niveau national pour consolidation. • Construire et équiper les postes d'observation et de contrôle dans « les hot spots » de concentration faunique dans et hors des aires protégées; • Équiper les agents en charge du contrôle des moyens matériels et logistiques suffisant pour faire face de manière efficace aux menaces prédatrices. • Organiser de manière régulière les opérations de patrouille y compris mixte dans les hot spots et le long de toutes les voies de communication (terrestre, ferroviaire, aérienne et maritime); • Mettre en place, en synergie avec les autres instances de surveillance du territoire, un dispositif national de surveillance des personnes suspectes; • Mettre en place un système national de centralisation des données de la veille cybercriminalité • Vulgariser les textes d'application des lois auprès des cadres opérationnels, des partenaires et de l'opinion publique • Mettre en place une base des données du sommier du suivi périodique des condamnations et assurer sa publication régulière • Élaborer et diffuser une grille des pratiques, des normes de gouvernance et des sanctions des personnels indéliquats • Développer un système de renseignement aux niveaux local, national et régional
		2.1.2. Un dispositif de suivi écologique bien structuré est développé et mis en place notamment dans les sites à haute valeur pour la connaissance en temps réel de l'état de la ressource faunique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et adopter une stratégie nationale de suivi écologique ; • Renforcer les outils du suivi écologique ; • Mener des inventaires des espèces animales • Élaborer et mettre en œuvre un système de suivi écologique standardisé des espèces phares dans les aires protégées

Axes stratégiques	Objectifs	Résultats attendus	Principales activités
3. Coopération nationale, sous régionale et internationale	3.1. Améliorer le mécanisme de coordination de la mobilisation durable des ressources et des compétences en faveur des efforts de la lutte contre la criminalité faunique à tous les niveaux	3.1.1. Les relations entre les différents maillons de la chaîne d'application des lois liés à la criminalité faunique sont améliorées / renforcées au niveau national 3.1.2. La collaboration transfrontalière pour la lutte contre la criminalité faunique est renforcée au niveau des paysages transfrontaliers (TRIDOM, TNS, BSB Yamoussa, etc.) 3.1.3. Le dialogue et la concertation sur la problématique de lutte contre la criminalité faunique sont encouragés au niveau des instances politiques et diplomatiques sous régionales (CEEAC, COMIFAC, OCPSA, CEFDHAC, etc.) et internationales (dialogue Chine Afrique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et opérationnaliser des cadres de coopération avec les autres administrations intervenant dans la chaîne de contrôle au niveau local et national ainsi que les opérateurs privés du secteur forestier et minier ; • Former / recycler les agents des administrations intervenant dans la chaîne de contrôle sur les procédures judiciaires applicables ; • Mettre en place des plateformes d'interaction intersectorielle et de coordination opérationnelle permettant de renforcer la maîtrise des risques sécuritaires liés à la criminalité faunique ; • Susciter la mise en place d'un cadre de concertation, d'échanges et de partage des expériences avec les partenaires stratégiques, techniques ou financiers; • Susciter la mise en place d'un cadre de pilotage, de suivi des efforts et de capitalisation des expériences positives avec le secteur privé, les institutions spécialisées de recherche et les établissements de formation ; • Mettre en place un mécanisme de suivi des flux financiers avec l'ANIF • Appuyer la mise en place au niveau du Cameroun et dans la sous-région d'un dispositif de veille pour lutter contre la cybercriminalité faunique. • Faciliter la signature et l'opérationnalisation des accords et protocoles de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique dans les paysages transfrontaliers • Construire et équiper les postes et équipes transfrontaliers de contrôle et de lutte contre la criminalité faunique • Assurer l'opérationnalisation du dispositif inter-Etats de contrôle du flux des armes et/ou des produits d'espèces phares le long des frontières nationales • Organiser des séances de travail avec les États destinataires/consommateurs d'ivoire et les maisons mères des compagnies de ces pays opérant sur les questions du braconnage des espèces phares pratiques » appropriées pour le personnel originaire des pays destinataires /consommateurs d'ivoires et travaillant dans les entreprises forestières, minières, agro-industries et des grands projets structurants. • Développer les protocoles de collaboration avec autorités portuaires et aéroportuaires entre les pays de provenance et les pays destinataires
4. Communication et sensibilisation	4.1. Améliorer les connaissances des acteurs sur les enjeux et défis de lutte contre la criminalité faunique, ainsi que le cadre juridique y afférent 4.2. Favoriser la visibilité de l'infrastructure du Front de Contrôle et des actions de lutte contre la criminalité faunique	4.1.1. Les différents acteurs (les populations locales, administration, douane, police, justice, gendarmerie, armée, eaux et forêts et les organisations de la société civile) ont une meilleure connaissance des lois et réglementation en matière de lutte anti-braconnage 4.2.1. Rendre visible la distribution géographique des infrastructures du front de contrôle sur l'étendue du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation et de communication au bénéfice des parties prenantes • Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation des acteurs sur les lois en vigueur dans chaque pays en matière de gestion de la faune et de lutte anti braconnage, • Appuyer le renforcement du dialogue avec les populations en matière de lutte anti braconnage (foires, émissions radio, jeux concours, sensibilisation dans établissements scolaires et universitaires, etc.) ; • Renforcer les capacités des radios communautaires, web radio/ journaux, télévisions nationales, et autres médias sociaux, des journalistes et animateurs en matière de LAB • Organiser des rencontres d'échange d'expériences entre les sites • Édifier et vulgariser la documentation sur les textes relatifs à la lutte contre le braconnage et la criminalité faunique (par exemple législations, bulletins d'information...) • Organiser les séances de sensibilisation des autorités judiciaires, administratives et militaires des zones transfrontalières • Commémorer la journée internationale de lutte contre la criminalité faunique (3 Mars de chaque année) • Poser et entretenir un dispositif permanent de signalisation autour et sur les périmètres de vulnérabilité, les sites d'intérêt, les bases vie, le long des voies principales de communication (terrestre, maritime, aérienne) à grande circulation et les engins acteurs de la chaîne de transport et de la logistique • Médiatiser les résultats acquis sur les différentes opérations (coup de poings, suivi judiciaire des braconniers arrêtés, etc.) ; • Organiser les séminaires / événements visant le renforcement de la répression de la lutte anti braconnage • Veiller à la tenue à jour d'un portail de visibilité sur la toile relative à la criminalité faunique

Axes stratégiques	Objectifs	Résultats attendus	Principales activités
5. Implication des populations locales et autres parties prenantes	5.1. Rendre effective la participation des populations locales et autres parties prenantes au processus de gestion de la faune sauvage	5.1.1. Les initiatives communautaires, privées ou publiques de développement et génératrices de revenus sont développées et mises en œuvre dans les hot spots comme alternative au braconnage 5.1.2. Les outils de promotion de l'écotourisme sont développés et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les initiatives communautaires et privées de gestion des zones de chasses, ainsi que les mécanismes de gouvernance dans la gestion des retombées issues de la conservation et de la chasse professionnelle Mettre en œuvre un programme de ZIGC en faveur des communautés locales en relation avec la conservation de la faune Appuyer la population dans la mise en place des game ranching, game farming et de valorisation des PFNL Faire un lobbying pour le développement d'AGR en relation avec la gestion durable de la faune Poursuivre le développement des outils de promotion (site web, brochures, dépliants etc.) des aires protégées et sites touristiques Proposer un réseau de potentielles zones de biodiversité dans les aires protégées ; Développer et promouvoir le potentiel touristique de la faune et des aires protégées ; Faciliter l'organisation et renforcer les capacités des pisteurs locaux sur les notions d'éco-tourisme Développer des partenariats avec les promoteurs privés du tourisme Aménager et entretenir les pistes, et autres infrastructures pour le tourisme de vision de la faune dans les aires protégées Mettre en place un mécanisme de partage et de redistribution des bénéfices avec les populations locales
6. Formation et renforcement des capacités	6.1. Actualiser l'offre de formation initiale et les approches pédagogiques dans les systèmes éducatifs nationaux afin d'intégrer les aspects en lien avec la criminalité faunique	6.1.1. Les offres de formation sont mises à jour et intègrent les principes de gestion durable de la faune sauvage et la criminalité faunique	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dans les Curricula des Institutions de Formation initiale les aspects en lien avec la criminalité faunique Produire et faire adopter les modules pratiques sur la criminalité faunique dans les Centres de Formation Professionnelle Renforcer la collaboration avec les institutions en charge de l'élaboration des modules de formation de lutte contre la criminalité faunique) Accompagner la promotion des Options de certification portant sur des formules de formation de spécialisation ou de professionnalisation des cadres opérationnels Professionaliser et spécialiser des métiers des différents segments des corps judiciaires Faire le plaidoyer pour l'intégration d'un module sur la criminalité faunique dans les curricula des institutions existantes Renforcer le personnel sur les aspects innovants de la criminalité faunique tels que la cybercriminalité, utilisation des scanners... Développer les curricula de Graduation de formation sur la détection de la traçabilité de la criminalité faunique (Avoir des cours supérieurs sur les éléments d'investigation basiques, supérieurs et super supérieurs en criminalité faunique)
7. Mobilisation durable des ressources	7.1. Développer un mécanisme de financement durable pour la gestion de la faune sauvage	7.1.1. Un mécanisme de financement durable pour la gestion de la faune sauvage et la lutte contre la criminalité faunique est développé et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Faire le lobbying pour la création effective de l'office nationale pour les aires protégées Faire le lobbying en vue de la création d'un fond fiduciaire au Cameroun Mettre en place des mécanismes innovants de mobilisation et d'allocation des ressources financières pour la gestion durable de la faune sauvage et la lutte contre la criminalité faunique Développer les partenariats publics privés pour la gestion des aires protégées et de la faune sauvage



5. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

5.1. Organes de Mise en œuvre

5.1.1. Comité National de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique

Le Comité National de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique étudie et propose au Ministre les grandes orientations de la politique de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la criminalité faunique sur les plans national et sous-régional. À ce titre, il est chargé de :

- définir et planifier les actions de sensibilisation du public en matière de conservation de la biodiversité et des conséquences néfastes de la criminalité faunique ;
- définir les mesures tendant à consolider la police forestière en matière de protection de la faune sauvage ;
- planifier les actions de lutte contre la criminalité faunique ;
- mobiliser les moyens pour la lutte contre la criminalité faunique ;
- intégrer la politique sous régionale aux actions nationales de lutte contre la criminalité faunique.

5.1.1. Comités Régionaux de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique

Les Comités Régionaux assistent le Comité National dans le cadre des actions de lutte contre la criminalité faunique. Présidés par le Gouverneur des régions, ils sont chargés notamment de :

- planifier et suivre sur le terrain la mise en œuvre du plan de lutte contre la criminalité faunique;
- faire toutes propositions utiles au Comité National dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.

5.1.1. Brigades spéciales

Au regard de la complexité de l'environnement, de la mobilité constante et de la vitesse d'adaptation des suspects, la conduite des opérations de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique exige de continuel ajustements tactiques.

C'est la raison pour laquelle il importe de mettre en place des brigades spéciales au niveau de certains points chauds, prenant en compte les défis émergents et les situations de déficits structurel constaté.

La mise en place de « Brigades spécialisées¹ » spécifiquement dédiées à la LAB et à la LCF est nécessaire dans les paysages identifiés dans la figure ci-après. La robustesse de ce genre d'unité dépendra de : sa mobilité, son adaptabilité, son agilité et la performance de ses éléments. Il s'agit en somme d'un dispositif composé d'un effectif numériquement imposant, bien formé et très encadré, jouissant à la fois d'une capacité réactive et d'un management souple, capable d'opérer sur une couverture territoriale à l'échelle d'un paysage ou d'une zone écologique. Il importe qu'elle soit affranchie de la promiscuité avec l'environnement social.

A la lumière de la nature de la menace, de plus en plus marquée par la violence armée, l'assistance technique des militaires ou des biologistes professionnels, le relèvement de la technologie de surveillance et de combat, semble être une valeur ajoutée, souhaitable et même recommandée. Enfin, la capacité de pilotage du dispositif (articulée autour de la conception, la planification et l'encadrement des opérations sur le terrain) mérite également d'être renforcée.

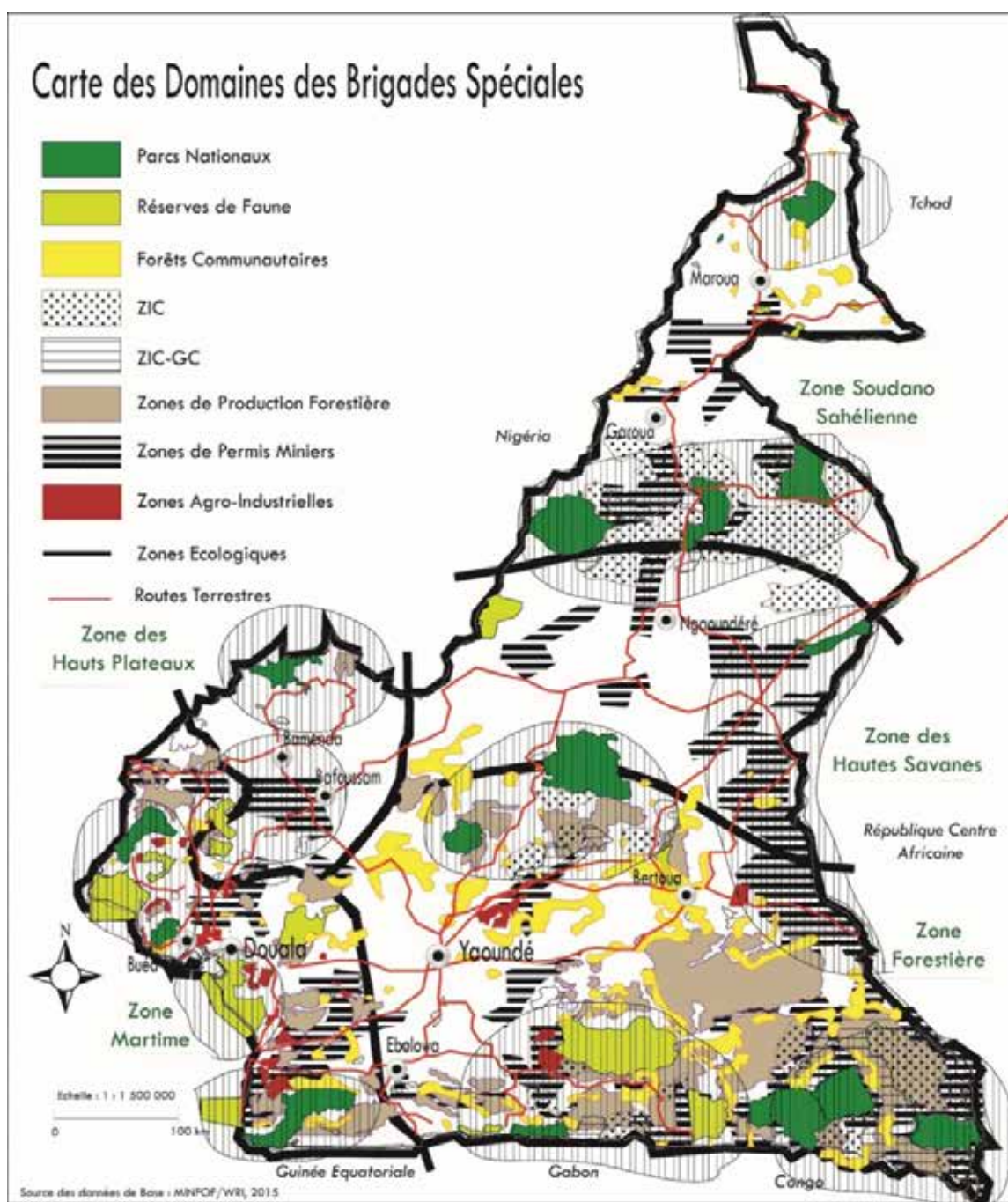


Figure 18 : Carte de localisation des brigades spécialisées

1 Dans la phase d'amorce, il est envisagé que les Brigades spéciales soient hautement militarisées, structurées chaque fois en 3 équipes de 8 éléments et d'une unité cynophile de 6 éléments, le tout commandé par un cadre de niveau Ingénieur.

5.2. Rôles et responsabilités des parties

L'analyse des parties prenantes affiche 4 grands groupes d'acteurs qui interagissent ou sont concernés par la LAB et la LCF. Il s'agit :

- des acteurs centraux ;
- des contributeurs directs ;
- des contributeurs indirects ;
- des partenaires socio-stratégiques.

Les acteurs centraux regroupent l'ensemble de la chaîne de contrôle et d'application des lois, active dans l'exécution des missions régaliennes et la promotion de l'état de droit. Les contributeurs (directs ou indirects) sont interpellés dans la lutte contre le crime organisé ou dans la structuration du milieu social. En fonction de leur positionnement dans le paysage institutionnel, ils ont un rôle déterminant dans la maîtrise des circuits de transit des produits illicites et des suspects, dans l'implantation des pratiques vertueuses ou la normalisation de la bonne gouvernance.

Avec les partenaires sociaux et stratégiques, l'enjeu majeur est de tester une approche de communication conquérante dont la finalité vise : à actualiser et rendre exécutoire les instruments d'incitation, négocier des contrats de génération ou sociaux, formaliser des conventions de compensation (pollution, déforestation, déstabilisation de l'équilibre social ou sécuritaire) et mutualiser enfin les efforts de lutte contre les pratiques illicites.

5.3. Moyens de mise en œuvre

5.3.1. Plans de travail opérationnels et budget

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite la mobilisation des ressources sous forme de ressources humaines, d'équipements et de logistique. Les coûts opérationnels pour les opérations de terrain sont aussi à prendre en compte. Ces ressources devraient provenir de l'État, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile. Il conviendra donc de se donner les moyens de conquérir des sources alternatives de financement ou de mobiliser des contributions additionnelles par le biais de nouveaux instruments innovants.

L'estimation des coûts devrait utiliser comme base de référence:

- les expériences documentées, illustrant l'exécution du PAULAB en Afrique Centrale et la mise en œuvre des opérations dans le Parc Nation d'Odzala au Congo (site bénéficiant d'un partenariat public- privé) d'une part,
- les normes UICN de gestion et de gouvernance de l'efficacité dans une aire protégée d'autre part.

Sur la base du fait que l'Etat seul peut difficilement être capable de soutenir cette problématique, il est nécessaire et urgent de favoriser l'émergence des formules innovantes et audacieuses si on veut atteindre les résultats attendus.

La stratégie sera ainsi déclinée en plans de travail triennal budgétisés, adossés aux cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) du MINFOF et piloté par la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP). Ceci permettra de mieux orienter et planifier la stratégie de mobilisation de financements et d'en assurer une efficacité et efficience dans l'utilisation des ressources.

5.3.1. Collaboration

Les indications du tableau ci-dessus donnent un aperçu de la nature des compétences requises pour l'atteinte de l'efficacité de l'intervention aussi bien interne qu'au travers des réseaux socio-institutionnels partenaires. En somme, l'enjeu ici est de développer et mettre en place une action collective coordonnée et des relations synergiques entre les parties en présence.

En pratique, sont concernés, les services étatiques, les opérateurs du secteur privé, les partenaires sociaux et les partenaires au développement. Les sectoriels sont interpellés pour l'exécution, en synergie, des missions régaliennes. La mobilisation de l'engagement du secteur privé et des ONG internationales de défense de l'environnement ouvre des perspectives nouvelles dans l'effort universel pour une planète vivante et protégée. Les expériences de positionnement de la communauté locale en première ligne dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages sont assez rares. De même, malgré la complexité de la traduction des prescriptions internationales dans les pratiques nationales, il est vivement souhaitable de stimuler la coopération internationale sur une thématique atypique qui surfe au-delà des frontières institutionnelles habituelles.

Des expériences innovantes en termes de collaboration dans la LCF en Afrique de l'Est ont été largement documentées et devront être valorisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie. Des voyages d'échanges entre le Cameroun et ces pays seront promus pour faciliter cette valorisation.

Encadré 4 : Expériences innovantes d'Afrique de l'Est en matière d'implication communautaire

Au cours des dernières années, le commerce illégal d'espèces sauvages a pris de l'ampleur. Le braconnage des éléphants et des rhinocéros pour l'ivoire et la corne a attiré l'attention, mais le commerce s'étend à de nombreuses autres espèces de faune sauvage. Cette crise a attiré des fonds de plusieurs centaines de millions de dollars, destinés principalement à renforcer l'application de la loi. Les praticiens et les décideurs de l'Afrique de l'Est reconnaissent de plus en plus la nécessité d'impliquer les communautés qui vivent aux côtés de la faune sauvage en tant que partenaires clés dans la lutte.

Sur la base des leçons apprises dans cette région un modèle à 4 axes a été proposé (Roe et al., 2016) pour davantage impliquer les communautés dans la lutte contre la criminalité faunique :

(i). Renforcer les mesures dissuasives contre les comportements illégaux - en rendant plus difficile et plus coûteux pour les populations locales le braconnage de la faune sauvage;

(ii) Augmenter les incitations à la gestion de la faune - renforcer les avantages financiers et non financiers de la population locale pour la protection et la gestion durable de la faune. Ces avantages peuvent souvent provenir d'un engagement actif dans la conservation de la faune.

(iii) Réduire les impacts négatifs de la faune sauvage sur les populations avec la faune - réduire certaines des difficultés que la faune peut imposer aux agriculteurs locaux et aux autres membres de la communauté, y compris la destruction des cultures, la prédation sur le bétail, les dommages matériels et infrastructures, et des blessures sur les hommes, ainsi que les décès occasionnés par la faune.

(iv) Soutenir des moyens de subsistance non basés sur la faune - créer des moyens de subsistance et des opportunités économiques qui réduisent la dépendance des populations locales vis-à-vis de la faune.

Dilys Roe et al., 2016. Engaging communities to combat illegal wildlife trade: a Theory of Change. IIED briefing; Biodiversity, Natural resource management

Mais il faut bien se rendre compte que les conditions d'optimisation de la participation et de la collaboration, reposent à la fois sur la construction collective d'une vision commune et la clarification

d'une grille d'efficacité du mode de fonctionnement. Sur le principe, il s'agit d'imaginer une formule innovante de responsabilité partagée et d'autorité décentralisée.

En pratique, chaque partie en présence a naturellement besoin de visualiser clairement son rôle et son bénéfice dans cette nouvelle forme d'arrangement. En outre, il est nécessaire de mettre chaque participant en confiance et de rendre la communication plus fluide. Enfin, l'actualisation des modes d'allocation des ressources, la clarté des mécanismes de mise en commun des compétences, la facilitation de la capacité de lecture des actions envisagées, la nature et la crédibilité du dispositif d'évaluation, seront enfin parmi les enjeux critiques dans cette démarche.

5.4. Mécanismes d'incitation

Au regard des défis et des risques relatifs à la LCF, la nouvelle donne impose une révision des mécanismes d'incitation des intervenants. Pour ce faire, tous les groupes identifiés, en interaction ou en intégration sont concernés.

Tableau 12 : Quelques mécanismes d'incitation

QUELQUES MECANISMES D'INCITATION			
Intéressement des personnels de Contrôle <ul style="list-style-type: none"> Actualisation du statut des agents de contrôle Reconnaissance de la valeur individuelle et collective Relèvement de l'attractivité de l'environnement de travail Modernisation du Code de Conduite et de Déontologique 	Mobilisation communautaire <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'engagement communautaire pour la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages Valorisation des connaissances locales Développement des initiatives de restauration écologique Établissement des Contrats de génération Expérimentation des formules innovantes de contrats sociaux 	Collaboration administrative <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'Application des lois Amélioration de la Coordination opérationnelle Renforcement de la Lutte globale contre le crime organisé Protection préventive et palliative 	Solidarité des Partenaires <ul style="list-style-type: none"> Connectivité avec les Fonds verts Mobilisation de l'Aide Publique et l'Appui Budgétaire Mobilisation des plateformes de plaidoyer et lobbying Clarification des modes de Coordination stratégique
		Engagement du Secteur Privé <ul style="list-style-type: none"> Engagement sur le principe de Responsabilité Engagement sur le principe de pollueur-payeur Mobilisation du secteur privé pour la restauration écologique 	
Concours National des Projets Compétitifs des Équipes Opérationnels – Primes de Dénonciation – Projets Viables des Associations de Défense de l'environnement – Projets communautaires Locaux			

5.5. Renforcement des Capacités

Globalement, le mode de pilotage de cette stratégie est basé sur la mise en place d'un dispositif efficient d'apprentissage permanent. Dans ce contexte, on doit admettre que le volume des besoins de renforcement des capacités est important et ne sont pas toujours alignés sur le contenu des curricula en vigueur. En outre, il est inévitable de prévoir des formations spécifiques (telles que les manœuvres militaires et policières) dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique organisée.

Tableau 13 : Stratification de la grille de renforcement des capacités

Type de Formation	Cibles	Objectifs visés	Partenaires
Formation Initiale	<ul style="list-style-type: none"> Cadres Sectoriels Opérationnels Cadres Techniques 	Conscientiser les futurs cadres sur les principes et les enjeux de la gestion durable	Écoles d'Élites, Établissements de Niveau 1 & 2
Formation de Spécialisation	<ul style="list-style-type: none"> Cadres Techniques Magistrats + Auxiliaires Judiciaires Personnels d'exécution 	Relever le niveau de professionnalisation des différentes séquences d'application des lois et de préparation des opérations de terrain	Écoles Techniques de Spécialisation

Formation Continue	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres techniques • Cadres opérationnels • Personnels d'exécution • Partenaires sociaux 	Renforcer périodiquement les capacités techniques et managériales des opérateurs de terrain	Cabinet d'Étude
Formation Personnalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres techniques • Cadres opérationnels • Personnels d'exécution • Partenaires sociaux 	Favoriser la standardisation de l'usage des outils techniques et la technologie	Cabinet d'Étude
Valorisation des Acquis de l'Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres techniques • Cadres opérationnels • Personnels d'exécution • Partenaires sociaux 	Faciliter la stratification des acquis d'expérience dans les modules d'interaction et d'intégration	Forces Spéciales (Armées et Polices)

Il conviendra également de clarifier la nature des certifications sanctionnant les types de formation proposés afin qu'ils apparaissent sérieux aux yeux de tous. Par exemple, le profil de carrière devrait être adossé sur l'aptitude acquise sur des thématiques ciblées.

5.6. Modèle de financement des interventions

Les sources potentielles de financement sont multiformes. On peut ainsi observer une évolution des types d'opportunités de financement. En pratique et dans l'espoir d'être efficace, il sera probablement plus souvent question d'envisager des assemblages de contributions.

Tableau 14 : Analyse des Offres potentielles de financement des interventions

	Subventions Étatiques	Subventions Internationales	Recettes Propres	Contributions Privées
Offre Potentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement • Fonds spéciaux • Budget d'Investissement Public • Produits fiscaux • Surtaxes de marchés publics • Paiements des services écosystémiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds climat • Fonds d'adaptation • Fonds verts • Fonds carbone • Fonds catalytiques • Fonds Environnement Mondial (FEM) • Aide publique • Appui budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives et activités auxiliaires • Prestations diverses • Évènementiels • Production et diffusion des supports de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de compensation • Fonds publicitaires • Fondation d'entreprises • Développement de l'actionnariat institutionnel • Dons et Legs • Fonds de parrainage • Fondation thématique

Encadré 5 : L'expérience de Boost Africa

Boost Africa est une initiative conjointe entre la Banque Africaine de développement, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission européenne (CE). Elle a ouvert des formules de participation ou de cofinancement avec d'autres partenaires. Elle dispose d'un budget initial de 150 millions d'euros pour développer les capacités financières innovantes, complémentaires et de long terme en Afrique. L'Initiative devrait contribuer à créer et à développer 1 500 entreprises novatrices, à créer 25 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects, et à améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gestion dans les petites et moyennes entreprises appartenant à des jeunes Africains. La priorité est accordée aux jeunes entrepreneurs pour le soutien aux secteurs ayant un impact sur le développement, notamment les soins de santé, l'éducation, l'agriculture/l'agroalimentaire, le secteur manufacturier et l'atténuation des effets du climat.

De même le « Gouvernement Pension Fund Global » norvégien est l'un des plus gros fonds souverains au monde, avec des participations dans plus de 8 400 entreprises à travers le monde. Ce fonds de pension est largement constitué d'investissements passifs et détient une participation moyenne de 1 % dans chaque société dans laquelle il investit. En tant qu'investisseur universel, le fonds s'efforce de garantir la bonne gouvernance d'entreprise, des questions environnementales et sociales (centrées sur les opportunités d'investissement environnementales, telles que les énergies respectueuses du climat, l'efficacité énergétique, la capture et le stockage du carbone, les technologies liées à l'eau et la gestion des déchets et de la pollution. Les investissements auront un objectif financier clair).

Enfin, il faudra expérimenter et opérationnaliser le modèle PPP (Partenariat Public-Privé), en se basant sur le modèle Zakouma au Tchad, Odzala au Congo, ou le modèle TNS. D'une manière générale, l'élaboration d'un business plan permettra de mieux chiffrer cette stratégie et aussi d'analyser les sources de financement actuelles et potentielles tout mettant en exergue les gaps.

5.7. Mécanisme de suivi évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation aura pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie, d'en améliorer l'efficacité et l'efficace en recherchant constamment le retour d'informations de la part des acteurs impliqués. En particulier, il va aider à :

- Mieux comprendre et analyser le plan stratégique ;
- Mieux articuler le but et les résultats mesurables du plan à court, moyen et long terme ;
- Définir les relations entre les inputs, les activités, les résultats, le but et les impacts ;
- Clarifier les relations entre le plan d'action et les facteurs externes ;
- Démontrer une transparence dans la mise en œuvre du plan stratégique ;
- Aider à la prise de décision sur la mise en œuvre et les changements éventuels.

Les aspects de suivi-évaluation seront assurés à plusieurs niveaux :

- Au niveau national, le Comité National valorisera les résultats et leçons apprises des actions de terrain pour orienter les actions de la stratégie dans sa globalité mais également pour influencer les décisions au niveau politique.
- Au niveau Régional, les différentes réunions des Comités régionaux seront l'occasion de faire le point des avancées en ce qui concerne la mise en œuvre dans chaque région.

Le suivi sera basé sur les indicateurs définis pour les différentes composantes de cette Stratégie. Les réunions techniques trimestrielles seront organisées au sein du MINFOF (DFAP) et permettront d'assurer la cohérence des interventions avec les partenaires.

L'un des aspects du suivi sera développé avec le suivi-écologique et les résultats permettront de connaître le potentiel et la dynamique évolutive de la faune, et donc de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. La base de données de suivi-écologique permettra de : (1) localiser les zones d'intervention prioritaires à cibler; (2) de visualiser les résultats des activités de lutte contre la criminalité faunique par le MINFOF et ses partenaires ; (3) offrir aux acteurs un outil fiable d'aide à la décision, qui permettra de guider les décideurs politiques à prendre les meilleures décisions, pour une meilleure protection et gestion durable de la faune sauvage.

Le MINFOF valorisera également les outils utilisés par les Programmes MIKE, TRAFFIC, Liste Rouge des espèces de l'UICN pour le suivi de la faune sauvage, ainsi que les principes du guide harmonisé de suivi-écologique développé par le Ministère des Forêts et le Faune. Il valorisera également les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (PAMET, IMET, etc.)

Des rapports annuels seront élaborés et diffusés au niveau de l'administration et des partenaires de la conservation dans et hors du Cameroun. À mi-parcours et à la fin de la période (2030) des évaluations seront réalisées et conduites par des personnes ressources indépendantes suivant les termes de référence bien définis. Chaque évaluation devra aboutir à la production d'un ensemble de leçons apprises qui sera partagé par les partenaires internes et externes.

5.8. Modalités de mise en œuvre des instruments pour passer du braconnage au crime organisé : Valeurs et hypothèses

Dans la foulée du basculement du concept du braconnage vers celui de la criminalité faunique, dans la perspective de l'arrimage du pays à la mouvance internationale des efforts de lutte en faveur de la sécurité transnationale et contre le crime organisé, l'enjeu ici est de conduire une réflexion structurée sur les modalités de mise en œuvre des instruments adoptés. Mais ceci doit se faire dans le respect d'un certain nombre de valeurs fondamentales. Ces valeurs peuvent se résumer en 4 points:

- la quête de la durabilité ;
- le respect du droit ;
- la bonne gouvernance ;
- la coopération, le partenariat et la solidarité.

5.8.1. Quête de la Durabilité

A travers la formulation de la vision 2035, le pays a clairement affichée sa détermination à inscrire ses politiques sectorielles dans la perspective de l'économie verte. Même si l'internalisation des prescriptions internationales et la transcription de ce nouveau concept dans les politiques sectorielles éprouvent encore beaucoup de mal à mettre ces dernières à niveau, la plupart des instruments normatifs nationaux (Constitution, loi forestière, loi-cadre sur l'environnement, code minier, code du pétrole, etc.) n'ont pas attendu l'appel de cette nouvelle vision, elle-même inscrite en phase avec les préoccupations universelles.

L'exécution des actions prévues dans le cadre de la présente proposition de la stratégie devra prendre en compte les principes fondamentaux de développement durable admis dans la politique nationale et dans ses engagements internationaux d'une part, les bases des concepts d'une planète vivante et protégée, impulsées par les partenaires traditionnels d'application des lois (WWF et UICN) d'autre part.

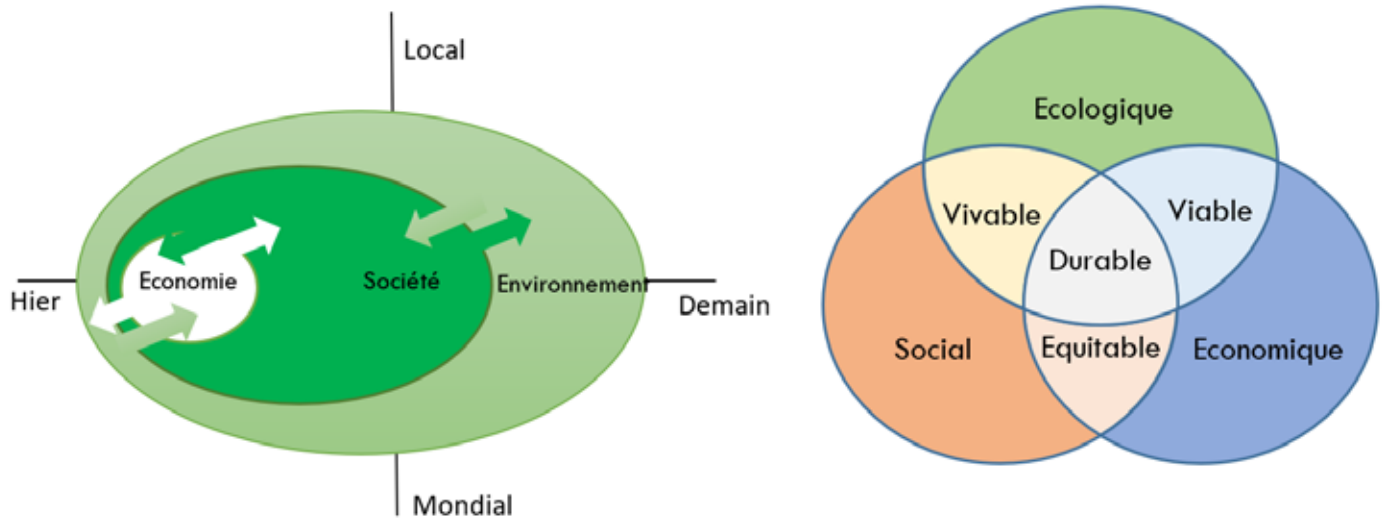


Figure 19 : Principes Théoriques de base du Développement Durable (Source : D'après FROMMHERZ, C. & MONNET, A., 2012)

5.8.2. Respect du Droit

Les turbulences du paysage environnemental planétaire soumettent toutes les nations à des secousses successives et répétitives qui se traduisent par des aléas imprévisibles et de profondes transformations sociétales. Ces évolutions imposent ainsi, partout à travers le monde, une reconfiguration complète des codes du droit.

En particulier, en application des prescriptions du Plan de Convergence de la COMIFAC, du PEXULAB (Plan d'extrême urgence pour la lutte anti-braconnage) et du PAULAB (plan d'urgence pour la lutte anti-braconnage) toutes actions ou initiatives prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie doivent se faire en conformité et dans le respect des droits de l'homme et la protection des droits spécifiques des peuples autochtones, du droit international humanitaire, du droit interne en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ou de la lutte contre le crime organisé.

De même, toutes les parties devraient être invitées non seulement à consentir des efforts pour capitaliser les connaissances et savoir-faire traditionnels des populations locales et autochtones, mais aussi dans le respect des connaissances spécialisées et les différences culturelles.

5.8.3. Bonne gouvernance

Par principe, la bonne gouvernance contribue à rendre l'action publique plus efficiente, mieux orientée vers l'intérêt général, ainsi que la durabilité, à travers un ensemble de règles, de méthodes ou d'outil organisant la réflexion, la prise de décision et le contrôle de l'application des décisions.

A cet égard, toute action menée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques, impulsée dans la présente stratégie devrait contribuer à renforcer la bonne gouvernance forestière à travers une amélioration de la transparence, de l'équité, de la participation, de la redevabilité et de la subsidiarité, en particulier en lien avec la lutte contre la corruption et la criminalité transfrontalière.

Il convient enfin d'admettre que la bonne gouvernance est largement tributaire du renforcement des capacités, du changement de culture et des comportements.

5.8.4. Coopération et solidarité

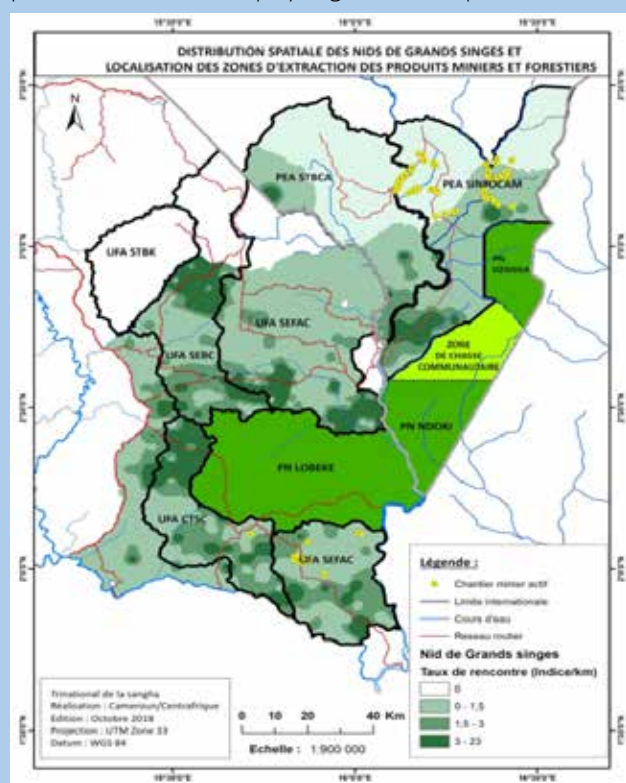
En marquant fermement son adhésion à l'application de la législation à tous les instruments internationaux (lutte contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité, la drogue et

le crime, le traité sur le commerce des armes pour cibler la Criminalité liée aux espèces sauvages), régionaux (Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages) et sous régionaux (Plan de convergence de COMIFAC, PEXULAB, PAULAB, PAPECALF), soucieux de la matérialisation du SYLABAC, le Cameroun est parfaitement conscient du rôle déterminant de la coopération, du partenariat et de la solidarité en soutien à l'amélioration de la gestion forestière et de la lutte contre le crime organisé.

Par ailleurs, selon l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement, la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales adossés aux instruments sous régionaux doivent obéir aux principes d'alignement, de synergie, de dialogue et de concertation entre les parties.

Encadré 6 : Protection des grands singes dans le cadre de la stratégie de lutte contre la criminalité faunique ; contribution de l'UICN avec l'appui financier de la fondation ARCUS.

L'UICN met en œuvre un projet sur la protection de la faune de manière globale, et des grands primates en particulier, dans le paysage TNS depuis trois ans environ avec l'appui financier de la Fondation ARCUS.



Le projet vise à appuyer la mise en œuvre efficace et effective des cadres réglementaires des opérations extractives pour une meilleure protection des populations de grands primates. Il s'agit d'un projet qui s'attaque aux moteurs sous-jacents du braconnage et de la criminalité faunique qui constituent à même temps des menaces pour la biodiversité. Dans cette logique, les industries extractives et l'administration constituent les principales cibles du projet.

D'après les résultats d'inventaires réalisés en 2016, ce paysage abrite, entre autres mammifères, l'une des plus grandes populations restantes de gorilles et de chimpanzés sur le continent. Cependant, les données sur la cartographie des nids de grands singes obtenues dans le cadre de ce projet révèlent que la plupart de ces nids se trouvent dans les concessions forestières dont certaines chevauchent avec des sites d'exploitation minière. Par ailleurs, certains nids se trouvent dans la zone exploitée.

Le projet a accentué ses activités sur la promotion de bonnes pratiques par les exploitants miniers et forestiers, les industries extractives, la formation des différents acteurs à l'identification et la gestion des forêts à hautes valeurs de conservation, la collaboration transfrontalière en vue de mettre en place une base de données pour la bio-surveillance de grands primates, et la sensibilisation des communautés locales et des peuples autochtones sur l'intérêt de la protection de grands primates.

5.8.5. Hypothèses

La compilation de quelques expériences nationales et internationales nous a amené à tirer des leçons sur les conditions de réussite ainsi que des risques qui pourraient influencer l'atteinte des objectifs visés en matière de lutte contre la criminalité faunique. Il s'agit entre autres de :

- l'engagement politique affirmé depuis le Sommet de Yaoundé en 1999 et fermement réaffirmé par le Chef de l'État à Paris en 2013 dans la foulée Sommet sur le Changement Climatique ;

- l'appropriation et l'internalisation des instruments internationaux, régionaux et sous régionaux ;
- la mobilisation durable des ressources et des compétences ;
- La capitalisation de la force des alliances stratégiques et opérationnelles ;
- La construction de la paix, de la sécurité et de la confiance avec les acteurs.

Encadré 7 : Tendances de la vision 2035 au Cameroun

En phase avec les orientations majeures des politiques internationales, en réponse à l'obligation de s'adapter aux transformations sociétales ou culturelles, consécutives aux chocs cycliques et successifs des turbulences climatiques ou aux effets des pressions anthropiques croissantes, de plus en plus déstabilisantes, le Cameroun s'est doté d'un cadre de référence de l'action gouvernementale. Pour la période 2010-2035 et en conformité avec les principes fondamentaux de gestion durable édités dans la loi Cadre, ce dernier a l'ambition de stimuler la croissance verte et l'efficacité environnementale.

Pour ce faire, il s'agit de canaliser la recomposition du marché du travail, planter les jalons utiles à la matérialisation de la décentralisation et moduler la structuration des transformations sociales. En pratique, le mode opératoire entraîne dans son sillage l'amélioration du climat et la gouvernance des affaires, l'intensification de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, la quête de la compétitivité en renforçant les échanges et l'ouverture à l'extérieur.

Cependant, le succès de ces audacieuses évolutions exige un dispositif d'accompagnement efficient dont les leviers de base reposent sur : la dynamisation du style de communication, l'actualisation de l'offre de formation, la promotion d'un instrument performant de conseil et coaching en management.



Figure 20 : L'application des lois et de la LAB ne peuvent se limiter sur l'espace continental. Elle doit prendre en compte l'ensemble des écosystèmes



6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



6.1. Conclusion

Les écarts de constat sur les priorités entre l'Etat et les partenaires de conservation ont favorisé le développement des programmes de conservation comportant un volet protection dans certaines aires protégées et maintenu d'autres sans ressources importantes pour développer leur programme de lutte contre le braconnage. Il est urgent d'agir à travers l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie pour tenter de capitaliser les acquis au profit non seulement des aires protégées non soutenues par des projets de conservation mais aussi qui intègrent la composante criminalité faunique, coordonnée au niveau national. Dans cette stratégie :

- une analyse documentaire a été réalisée, se focalise en particulier sur les pressions subies par les zones de conservation, mais aussi sur la demande venant des autres zones géographiques d'Afrique centrale ou du monde pour assoir un diagnostic national;
- un état des lieux des acquis en la matière a été réalisé et complété par une analyse de la stratégie actuellement en vigueur.

Cette stratégie nationale se termine par le chapitre sur la stratégie qui comporte des éléments importants d'une feuille de route pour la DFAP en matière de lutte contre la criminalité. Le potentiel humain est un facteur vital pour l'amélioration de la performance dans la gestion des aires protégées en général, et pour la criminalité faunique en particulier. La valeur de ce potentiel repose en grande partie sur le renforcement des capacités des ressources humaines.

6.2. Recommandations

Plusieurs recommandations majeures émergent de cette stratégie :

- Que la gestion des ressources humaines impliquées dans les actions de LAB et de LCF tienne compte des acquis techniques du personnel de chaque aire protégée ;
- Que les capacités du personnel des aires protégées et de la coordination des programmes soient renforcées ;
- Une évaluation financière du coût de mise en œuvre d'une unité fonctionnelle de LAB dans une aire protégée est nécessaire.

La mise en place au niveau central d'une structure ou unité de coordination pour toutes les aires protégées est un impératif pour donner une impulsion aux aires protégées non soutenues par les projets de conservation.

Références bibliographiques

- AMCF, 2011 : Le Recours au Conseil Externe en Management, Opportunité d'Innovation, Proposition d'un Modèle Théorique, 25p
- ANDZONGO, S., 2017 : Onze Typologies de Financement du Terrorisme, Répertoire en Afrique Centrale pour le GADAC, le Nouveau Gabon, 2 p
- BACHELET, R., 2012 : Méthodes de Résolution des Problèmes, Université de Lille ; 34 p
- BAD/OCDE/PNUD, 2017 : Perspective Economique en Afrique en 2017, Entreprenariat et Industrialisation, 260p+Annexes
- BAD/WWF, 2012 : Déclaration de MARRAKECH, Plan d'Action pour Lutter contre le Traffic Illicite d'Espèces de Faune et de Flore Sauvages, 4 p
- BAFELI, F. & TONGA, V., 2015 : La Criminalité Faunique se porte Bien au Cameroun, Extrait de Camer. be, 4p
- BAKER, B.D., & GUNTER, W.D., 2005 : Surveillance, Concepts and Pratics for Fraud, Security and Crime Investigation, IFPO, 18 p
- BARIL-GILBERT, M., 2013 : Stratégie de Valorisation des Biens et Services Environnementaux en Milieu Agricole, Centre de Formation en Environnement, Mémoire de Maîtrise en Environnement, Université de SHERBROOKE, 101p
- BAAsD/OCDE, : Plan d'Action de Lutte contre la Corruption en Asie et dans le Pacifique,
- BLONDIN, D., 2005 : Difficultés et Paradoxe de la Coopération, Pédagogie Collégiale, vol 18 N° 31, pp 27-32
- BODET, C. & LAMARCHE, T., 2013 : La RSE Contribue-t-elle au Développement Durable ? De la Production des Règles par les Acteurs à une Hypothétique Montée en Régime, HAL, 28p
- BOEUF, G., 2013 : Bio-Inspiration, la Nature comme Modèle, La Lettre d'information de l'institut Océanographique PAUL RICARD N°12 – 2013, pp 3-16
- BOLTON, M., 2016 : Comment Utiliser le Traité sur le Commerce des Armes pour Cibler la Criminalité liée aux Espèces Sauvages, UNSCAR ; 14 p + Annexes
- BORRIN-FEYRRABEND G., CHATELIN, C. HOSH, G. et al, 2010 : En Gouvernance Partagée ! Un Guide Pratique pour les Aires Protégées Marines en Afrique de l'Ouest, PRCM, UICN, CEESP, 88 p
- BOURNIGAL, J.M. & HOULLIER, F., LECOUCVEY, P., PRINGUET, P., 2015 : 30 projets pour une agriculture compétitive & respectueuse de l'environnement, Agriculture Innovation 2025, 11 p
- BURGENER, M., 2016 : La pêche Illégale, Autre Forme à l'égard du Crime des Espèces Sauvages, OMD Actu n° 80, pp 26-30
- CADMAN, M., PETERSON, C., DIVER, A., SEKHRAN, N., MAZE, K. & MUNZHEDZI, S., 2010 : La Biodiversité pour le Développement, l'Approche Paysage de l'Afrique du Sud en Matière de Préservation de la Biodiversité et de Promotion de la Résilience de l'Ecosystème, 186 p + Annexes

- CARDINA, L. & FORGUES, E., 2015 : Gouvernance Communautaire et Innovation au Sein de la Francophonie, Presses Universitaires de l'Université de Laval, 20p
- CEEAC, 2013 : Déclaration sur la LAB en Afrique Centrale, 6 p
- CHABASON, L., LEMENAGER, T. & RATSIMBAZAFY, C., 2014 : Du Braconnage Artisanal à la Criminalité Organisée : Un cri d'Alarme Négligé, Regard sur la Terre, 9 p
- CHEIKH LAHLOU, R., ESSABBAK K., GILLIBERT O. ET HESTIN, M., 2016 : L'économie Circulaire, La Nouvelle Énergie de L'entreprise ? DECLIC & DELOITTE, 164 p
- CIPC, 2010 : Prévention de la Criminalité et Sécurité Quotidienne, Tendances et Perspectives, Rapport International, 241 p
- COLLIN, C., L'Ecocide : un Crime contre l'environnement en Droit International ? Terre Policy Center
- COMIFAC, 2015 : Plan de Convergence pour la Conservation et la Gestion Durable des Ecosystème Forestiers d'Afrique Centrale, 2015-2025, 35p+Annexes
- COPADECOCOM, 2010 : Expériences de collaboration entre les organisations de la société civile et les communes dans le contexte de la Décentralisation, GIZ/CVUC, 31 p
- COTE C. & GAULIN, F., Guide d'Intervention dans les Situation de Judiciarisation, Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle du Québec, 33 p + annexes
- COURTOIS, G., 2015 : L'Economie Collaborative, Révolution du Partage ou Ultime Ruse du Capitalisme ? CPCP, 28p
- CRD Canada, 1984 : Les Méthodes d'Investigation Scientifique, Document de Travail 34, 186 p
- De GUILLEBON, B., 2015 : L'Economie Circulaire en Pratique, une Illustration par l'Exemple en Aquitaine, APESA, 58p
- DE REVIERS, B., DUSSAUX, V., DESILE, D., DANGAIX, D, 2011 : Guide Méthodologique de Conception et de Mise en Œuvre du Suivi Evaluation dans les Projets Eaux et Assainissement, F3EpS-Eau/Arène IdF, 63 p
- DHERMENT-FERERE, I., 2007 : Le Financement des Projets Innovants, le Cas des Pôles de Compétitivité, IUT/Université du Sud Toulon Var, 8p
- DJOMO, B., 2015 : Indicateurs de Biodiversité en Afrique Centrale, Ateliers sur les Statistiques Environnementale, Yaoundé, 24 p
- DUBOIS, J., 2015 : Collaborer pour Agir en Commun, le Rôle de la Collaboration dans la Gouvernance Communautaire, Assemblée Communautaire Fransaskoise, 12p
- DUDA L. : SMART, un Outil pour Améliorer la Gestion Efficace de la Protection de la Nature, WWF, WCS, ZSL, Frankfurt Zoological Zoo, North Carolina Zoo, www.smartconservationsmart.org
- DYLLICK, T. & MAMSCHMIDT, J., 2001 : Efficacité et Performances des Systèmes de Management Environnementaux, Cahier de l'Environnement N°327, OFEFP, Management Environnemental
- ENGEL, A. & KORF, B., 2006 : Les Techniques de Négociation et de Médiation Appliquées à la Gestion des Ressources Naturelles, FAO, 162 p + annexes

- EPE, 2013 : Mesurer et Piloter la Biodiversité, 46 p + annexes
- FAO 2017 : Renforcement de la Capacité de Surveillance, d'Alerte Rapide et de Préparation à la Gestion des Urgences de Sécurité Sanitaire des Aliments dans l'UEMOA et Mise en Ouvre au Sénégal, Projet GCP/SEN/067/LUX
- FAO, 2016 : Impact à Long Terme de la Chasse et du Commerce Illicites des Produits de la Faune sur les Produits de la Faune sur les Efforts de Conservation en Afrique, Commission des Forêts et de la Faune Sauvages pour l'Afrique, 5 p
- FOUTH, D., NKOLO, M., SCHOLTE, P., 2017 : Analyse des Modèles de Gouvernance des Aires Protégées et autres Aires de Conservation, GIZ, 54 p
- FROMMHERZ, C. & MONNET, A., 2012 : Modèles du développement durable - Bulletin Education environnement, ch 1/2012, Publication de la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement, FEE/SUB/FEA, 4 p
- GARANT, M., 2017 : Vers l'apprentissage collectif dans un projet partagé, Pacte d'excellence enjeux et perspectives, Bruxelles, 34 p
- Geen Peace, 2015 : Le Commerce du Bois CCT du Cameroun vers l'Europe, un Test pour l'exigence de la Diligence Raisonnée du RBUE, 22 p
- GENTIL, M.H., 2005 : Approche Processus, Management des Processus, Université de Bordeaux 3, 38 p
- GIEC, 2011 : L'Utilisation des Terres, le Changement d'Affectation des Terres et la Foresterie, OMM/PNUE, 17p + Annexes
- GOAHO-PRIMARD, K., GUITTARD, C., BURGER-HELMCHEN, T., & WENGER, E., 2015 : Communautés et Réseaux de Pratique, Organisations Innovantes et Globalisation des Connaissances,
- HASTIE, S., 2018 : Faune Sauvage et Cybercriminalité, Briser la Chaîne, IFAW, 27 p
- HICKEY, V. & MAGRATH, W., 2015 : Pourquoi le Braconnage n'est pas un Problème de Pauvreté, Options,
- HIOL HIOL, F., LARZILLIERE, A., PALLA F. & SCHOLTE, P., 2015 : Aires Protégées du Cameroun in DOUMENGE, C., SCHOLTE, P., HIOL HIOL, F. & LARZILLIERE, A., 2015 : Aires Protégées en Afrique Centrale, OFAC, COMIFAC, RAPAC, 256 p,
- ICCO & KERKE in ACTIE, 2008 : Analyse des Conflits, Outil Pratique pour une Analyse de Conflits afin de formuler les Priorités et les Stratégies des Programmes de Transformation de Conflit, 27 p + annexes
- ILEBEL, M., 2017 : Bio-mimétisme ? L'Art d'Imiter la Nature au Service de l'Economie Verte, Vecteur Environnement, Revue des Spécialistes de l'Environnement au Québec, volume 50, pp 12-17
- IVERSEN, P. LEE, D. & ROCHA, M. 2014 : Comprendre l'utilisation des terres dans la CCNUCC, 62 p + Annexes
- JOLIVEAU, T., 2003 : Analyse des Paysages dans un Contexte d'Aménagement, l'Intérêt des Outils Géomatiques, Géoévénement,
- KAMISSOKO, S., 2008 : Guide Méthodologique de Gestion et Prévention des Conflits liées aux

Ressources Naturelles, Bureau d'Appui Conseil aux Collectivités Rurales, DED Mali, 19 p

KANGA KAMDEM, 2012 : Stratégie de LAB transfrontalière en Zone de Savane entre le CAMEROUN, la RCA et le TCHAD, 12e Réunion des Partenaires de PFBCC/RAPAC,

KEMPF, V., 2015 : L'Economie Verte en Afrique Centrale, le Point de Vue des Opérateurs Economiques et des Chambres Consulaires, 16p

LABAT, B., 2012 : Biodiversité et Economie, des Clés pour Comprendre, Etat des Lieux et Analyses, H&B, FNH, 67p

LE MASSON, P., WEIL, B. & HATCHEUL, A., 2007 : Les Processus d'Innovation, Conception Innovantes et Croissance des Entreprises, Edition Lavoisier, Revue Française de Gestion N°17-200, pp195-202

LECLERC, M., DUMOUCHEL, C. & DEGRANDPRE, M., 2015 : La Communauté d'Apprentissage Professionnelle et ses Retombées sur l'Organisation Sociale, Formation et Profession 23(3), pp 85-98, [http : //dex.doi.org/10.18162/fp.2015.285](http://dex.doi.org/10.18162/fp.2015.285)

LEROY, E. 2013 : Processus d'Apprentissage Organisationnel et Partages de Compétences à l'occasion d'une fusion, Thèse pour l'obtention du titre de docteur es sciences de gestion, HEC PARIS, 2000. 733 p

LIDUENA, J.M., 2015 : Ubérisation, Partager ou Mourir ? L'Economie Collaborative est un Modèle Disruptif qui appelle un Nouveau Regard sur l'Innovation et sur le Leadership, Monitor Deloitte, Présentation Les Enjeux e-commerce, 38 p

LOMEAU, Y., 2017 : Approches et Objectifs pour un Développement Durable, Vecteur Environnement pp 62-63

LOTTER W.D., ROBERTS K., SINGH, R., CLARK, K., BARLOW, C., DE KOCK, R., STEINER, K. MANDER, D., KHADKA, H., GUERRORO, J., 2016 : Lutte Anti-Braconnage dans et Autour des Aires Protégées, Lignes Directrices pour la Formation des Gardes, IRF, 74 p + annexes

LUNA, D.M., 2017 : Sécurité Transfrontalière, Lutte contre le Trafic Illicite et la Criminalité de Convergence en Afrique, Centre Africain d'Etudes Stratégiques, Université de la Défense Nationale, Département d'Etat Américain, 16 p

MAILLARD, M., 2014 : Les Pôles de Compétitivité, 30 Exemples des Premières Retombées Economiques des Projets R&D des Pôles, DGCIS/DATAR, 60p

MAMI, E.F., BENHABIB, A. & GHOMARI, S., 2004 : Les Coûts de non qualité, Symposium International : Qualité et Maintenance au Service de l'Entreprise, 20 p

MANGIN, F., Des Processus Organisationnel à la Trajectoire Stratégique de 'Organisation, le Paradigme Managérial Dominant, Un Modèle Intégré de la Décision Stratégique, 25 p

MANIRABONA, A. & KOUTOUKI, K., 2016 : Introduction : La Criminalité Environnementale, Criminologie 49(2), pp 5-14

MARECHAL, C., 2016 : Mission d'élaboration d'un Modèle de Plan de Protection de la Faune pour les Concessions Forestières, WWF Gabon, COMIFAC, PPECF, 32 p + Annexes

MAUREL, O., 2001 : Etude du Comportement Coopératif, Comment Réussir dans un Monde Egoïste ? 14 p

- MEFENZA, M., 2014 : De Nouvelles Mesures pour Lutter contre le Braconnage au Sud Cameroun, extrait de MediaTerre, <http://www.mediaterre.org/biodiversite/actu,20140109142901,6>
- MERANI BARIL, G., 2013 : Stratégie de Valorisation des Biens et Services Environnementaux en Milieu Agricoles, Master Env., Université de SHERBROOKE, 101p
- METMATI, D., 2014 : Stratégie et Réseaux dans la Conduite des Opérations Militaires, Chaîne de Cyberdéfense et Cyber-Sécurité, Ecole Militaire Saint CYR, 9 p
- MEYER, J., 2005 : Analyse des Pouvoirs des Parties Prenantes, IIED, DGIS/BMZ/DFID, 18 p + annexes
- MINEPAT, 2009 : Cameroun, Vision 2035, 62p + Annexes
- MINEPAT, 2009 a : Document de Stratégie pour la Croissance et Emploi, Cadre de Référence de l'Action Gouvernementale pour la Période 2010-2020, 113p + Annexes
- MINFOF, 2005 : Stratégie Nationale des Contrôles Forestiers et Fauniques au Cameroun, 40 p
- MINFOF, 2015 : Plan d'Action National pour l'Ivoire, Rapport d'Etape, CITES, 21 p
- MINFOF/GIZ, 2006 : Guide Méthodologique pour l'Elaboration des Plans de Développement Locaux, 19 p + Annexes
- MINFOF/WRI, 2015 : Carte du Domaine Forestier du Cameroun ;
- MOANA, L., 2017 : L'Art d'Imiter la Nature au Service de l'Economie Verte, Vecteur Environnement, pp 12-17
- MOULAYE, Z., 2014 : La Problématique de la Criminalité Transfrontalière et le Contrôle Démocratique du Secteur de la Sécurité, Friedrich Ebert-Stitung, 32 p
- MOUNOMBOU, S., 2018 : Braconnage, le Peaufinage de la Riposte, extrait Environnement, 3 p
- NGOMIN, A. & MVONGO NKENE, M.N., 2015 : Sylviculture de 2ème génération au Cameroun, Base Conceptuelles, Leviers et Schéma d'Opérationnalisation, GIZ, MINFOF, 83p + Annexes
- NKOKE, S.C., NYA, F.A. & ONONINO, A, 2016 : Guide de Mise en Application de la Loi Faunique au Cameroun, Rapport TRAFFIC, 65 p
- NTOUTOUME, L., 2016 : Lutte Anti-Braconnage, une « task-force » pour l'ANPN, extrait Environnement, 2 p
- NTUDA EBODE, J.V., 2014 : Géopolitique de la Criminalité Transfrontalière Organisée et Insécurité Maritime, enjeux pour l'Afrique de l'Ouest, CREFS, Université de Yaoundé II
- OCDE, 2004 : L'Economie de la Sécurité, 172 p
- OCDE, 2008 : Guide sur l'Evaluation des Activités de Prévention des Conflits et de Construction de la Paix, CAD ; 59 p + Annexes
- OIF, 2017 : Guide Pratique de la Cyber Sécurité et de la Cyberdéfense, 67 p + Annexes
- OMT, 2016 : Vers une Mesure de la Valeur Economique du Tourisme d'Observation de la Faune en Afrique, Document d'Information, 35 p + annexes

- ONONINO, A., 2017 : Approche Holistique en vue de stopper le Braconnage, Rapport WWF, 46 p
- ONU, 2014 : Renforcer la Lutte contre la Criminalité Liée aux Espèces Sauvages et aux Forêts, vol LI n°4, Chronique de l'ONU, 6 p
- ONUDC ; 2005 : Mesures Efficaces contre la Criminalité Transnationale Organisée, 11e Congrès des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale, BANGKOK (Thaïlande), 2 p
- ONUDC, 2012 : Compilation d'Outils pour l'Analyse de la Criminalité Liée aux Espèces Sauvages et aux Forêts, NU, UE, 2017 p
- ONUDC, 2013 : Criminalité Transfrontalière Organisée en Afrique de l'Ouest, Une Evaluation des Menaces, NU, 66 p
- OSC, 2016 : Guide Méthodologique pour le Co-Financement des Projets et Programmes « Terrain » et « Intérêt Général », AFD, 38p+Annexes
- PAOUNI, C, RAKOTOBÉ, D, JOMHA DJOSSI, D, 2015 : Malette Pédagogique pour Effectuer la Mission de Coaching d'Amélioration de la Gestion des Aires Protégées et le Développement du Système d'Information de l'Observation des Aires Protégées de la Biodiversité, Programme BIOPAMA, UICN, 128 p
- PESCHARD, C., 2015 : Animaux Sauvages : un Trafic en Plein Essor, 2 p
- PNUD, 2009 : Guide la Planification, du Suivi et de l'Evaluation Axées sur les Résultats de Développement, 192 p + Annexes
- PNUE, 2011 : Vers Une Economie Verte pour un Développement Durable et une Eradication de la Pauvreté, Synthèse à l'intention des Décideurs, 38p + Annexes
- POOLE, N. & BUCKEY, P.C., 2006 : L'Innovation, Enjeux, Contraintes et Opportunités pour les Pauvres Ruraux, FIDA, 71 p + Annexes
- PRADEL, L.J., 2007 : Les Règles de Fond sur la Lutte contre le Crime Organisé, Electronic Journal of Comparative Law, Vol 11.3, 22 p
- RENNISON, L., NOVIN, F., & VERSTRAETE, M., 2014 : Stratégie d'Entreprise, Compétitivité et Productivité, le Cas du Canada, Analyse Economique Canadienne, Revue de la Banque Canada, pp 39-54
- REPC, 2016 : La Criminalité Organisée, Moniteur Européen de Prévention de la Criminalité, Bruxelles, 41 p
- ROMARIC, A.E., 2013 : Concertation pour Eradiquer le Braconnage en Afrique Centrale, Atelier des Médias-RFI, 2 p
- ROUET, J., 2006 ; Le Mangement des Processus, une Méthode de Gestion des Dysfonctionnement aux Interfaces, Mémoire de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, Rennes, 57 p + Annexes
- Sanou, Y & Oueda, G.H., 2008 : Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du Burkina Faso, Statuts et Tendances 2008
- SEME, P.M., 2009 : Analyse Technique des Résultats des Efforts de Protection de la Biodiversité du Parc National de CAMPO MA'AN, MINFOF, 53 p

- SEME, P.M., 2012 : Manuel des Procédures d'Animation des Unités Techniques Opérationnelles au Cameroun, MINFOF,
- SERVIGNES, P., 2011 : Outils de Facilitation et Techniques de l'Intelligence Collective, Editions BARRICADE, 11 p
- SKINNER, D, DUBLIN, NISKANEN, L., ROE, D., VISHWANAH, A., 2018 ; Communautés Locales, Première Ligne de Défense contre le Commerce Illégal des Espèces Sauvages, Lignes Directrices pour la Mise en Œuvre de la Méthodologie PLdD, IIED/UICN, Londres, 39 p+ Annexes
- SOW, C. & HAZGUI, M., 2011 : Catalogue des Outils et Techniques d'Animation Participative, CLAP SUD OUEST, Mehdi HAZGUI-Conseils et Etudes Sociologiques, 13p
- TANGUY, C. & UZUNIDIS, D., 2016 : Milieu innovateur et entrepreneuriat innovant : la force des proximités et des réseaux, ISTE OpenScience, London, UK, 11p
- TEBOURBI, N., 2000 : L'Apprentissage Organisationnel, Penser l'Organisation comme Processus de Gestion des Connaissances de Développement des Théories d'Usage, Note de Recherche, Université de QUEBEC, 129 p
- THIBAUT, B., 2007 : Quel est le Rôle des Cabinets Conseil en Management dans la Dynamique du Savoir Collectif Managérial ? Une Approche Néo-Institutionnelle, AIMS, XVIe Conférence de Management Stratégique, Montréal, 27p
- TORRE, A. et al, 2015 : Méthodologie d'Evaluation et d'Analyse des Conflits dans les Espaces Ruraux et Périurbains, Courrier de l'Environnement, N° 65, pp 37-47
- Tremblay, R.R. & Perrier, V., 2006 : Méthodes d'Investigation in Les Editions de la Chevalière, inc 2006, Savoir Plus, Outils et Méthodes de Travail Intellectuel, 2e édition, 6 p
- UEMOA, 2014 : Plan d'Action d'Urgence de Lutte Contre le Braconnage (PAULAB), CTS/CM, Cas de W-ARLY-PENCHARI, 21 p + Annexes
- UICN, 2016 : REED+, Lutte contre la Criminalité Faunique et Gouvernance de l'Eau, Acquis de 2016 et Perspectives, Rapports Annuel, 37 p
- UNEP, 2010 : Capital Naturel : Intégrer la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (BES) dans la Finance
- VANRENTERGHEM, J. 2017 : L'Incrimination d'Ecocide, une Nécessité en Droit International ? Etude de Cas sur le Commerce Illégal du Bois de Rose à Madagascar, ULB, Master 92 p + annexes
- WAFO, T.G., 2008 ; Les Aires Protégées de l'Extrême Nord Cameroun entre Politique de Conservation et Pratiques Locales, Thèse de Doctorat, Université d'Orléans, IRD, 24 p
- WESSEIGE, C., TADOUM, M., EBA'A ATYI, C. & DOUMENGUE, C., 2015 : Les Forêts du Bassin du Congo, Forêts et Changement Climatique, OFAC, WEYRICH, Belgique, 128p
- WWF, 2013 : Le Braconnage des Espèces, une Menace pour la Sécurité en Afrique, KIT Presse, Rapport, 13 p
- WWF/DLABERG, 1996 : Lutte contre le Trafic Illégal d'Espèces Sauvages, Consultations avec les Gouvernements, 32 p

WWF/JMN, 2017 : Industries extractives, ses Interactions avec la Conservation et la Gestion des Ecosystèmes en Afrique Centrale, 48p

WWF/TRAFFIC, 2015 : Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages Menacées, Rapport conjoint, 12 p

ZSL, 2016 : Boite à Outils pour la Prise en Compte de la Faune dans les Forêts de Production du Bassin du Congo, Londres, 36 + Annexes

Annexe 1 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses/ Risques
<p>Objectif global : Réduire le risque d'extinction des espèces pour le maintien de la santé des écosystèmes et le bien-être des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Liste des espèces au bord de l'extinction est connue et stabilisée pendant la période de suivi (pas de nouvelles extinctions) - Réduire d'au moins 50% le niveau de référence du braconnage sur les espèces emblématiques entre 2020 et 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques des études techniques (tous les 3 ans) - Actes ministériels de validation des niveaux de références du braconnage 	<p><i>L'optimisation de la mise en œuvre de la présente stratégie repose simultanément sur l'engagement politique, clairement affichée et en phase avec les prescriptions du DSCE, la ferme adhésion des autorités Nationales (jusqu'au sommet de l'Etat) et locales.</i></p>
Objectifs stratégiques			
<p>Obj. 1.1. Renforcer le cadre juridique et institutionnel pour répondre de manière efficace aux défis liés à la criminalité faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques évolutives des réformes législatives et réglementaires en faveur de la criminalisation des infractions à la loi forestière et l'établissement des jonctions avec l'application des lois aux infractions connexes associées 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrête révisé du Comité National LAB - Proposition d'actualisation du cadre organique du MINFOF - Rapports des Comités régionaux et des unités spécialisées de LAB - Tableaux périodiques de suivi du sommier des condamnations 	<p><i>En pratique, le succès de l'opérationnalisation des interventions de LAB est largement tributaire de l'amorce d'une dynamique d'audacieuses réformes sur le triple plan sécuritaire, structurel et juridique</i></p>
<p>R111 : Le corpus juridique intègre les aspects en relation avec la criminalité faunique dans toutes ses dimensions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle version de la loi prenant en compte la criminalité faunique élaborée et soumis au processus d'adoption 	<ul style="list-style-type: none"> - Draft de projet de loi - Textes sectoriels actualisés - Résolutions des plateformes de coordination opérationnelle 	<p>Actualisation des législations</p>
<p>R112 : Des structures de lutte efficace contre la criminalité faunique sont mises en place et rendues opérationnelles au niveau national, régionale et dans les hots spots du braconnage et de la criminalité faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins une structure LAB dans chaque région formée sur la criminalité faunique - Statistiques d'appropriation des mesures onusiennes et des stratégies africaines dans les instruments des politiques sectorielles nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des structures formées 	<p><i>Des réformes sont entreprises pour intégrer les aspects criminalités dans les pratique de lutte contre le braconnage à tous les niveaux</i></p>

<p>Obj.2.1. Renforcer le dispositif national de protection, de surveillance et d'application des lois en lien avec le braconnage et la criminalité faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques des postes de contrôle associés dans le réseau des efforts LAB - Fréquence d'animation des espaces de communauté de pratique sur le champ des opérations - Statistiques des équipements techniques et technologiques acquis - Effort de sécurisation des « hot spot » - Efficacité de la maîtrise de la chaîne de transit des produits et de la traçabilité des suspects - Statistiques des patrouilles conjointes ou mixtes réalisées - Statistiques du sommier des condamnations - Statistiques des sanctions des personnels indélégués 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes de restructuration du front de contrôle - Rapports des enquêtes de suivi (demande, traçabilité des produits et des suspects) - Rapports de patrouilles - Rapports des opérations conjointes ou mixtes - Mains courantes des postes de contrôle - PV de constatation des infractions - PV de réunion des cadres de coordination opérationnelle 	<p><i>La recomposition du front de contrôle est invitée à prendre en compte en même temps :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la stratification du paysage par zones écologiques</i> • <i>l'émergence des unités opérationnelles et fonctionnelles d'une part, des compétences techniques spécialisées d'autre part</i> • <i>un style de pilotage avisé et un leadership fort, menant de pair : stratégie opérationnelle et stratégie de coordination avec les instances décisionnelles</i>
<p>R211 : La protection des hotspots de conservation ou d'exploitation des ressources fauniques et des sites à haute valeur est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque Hot Spot ou zone de conservation dispose d'une unité équipée de protection avec des moyens d'intervention - Les opérations de surveillance sont organisées sur une base régulière 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques sur les unités opérationnelles LAB - Rapport de patrouilles 	
<p>R2.1.2. Un dispositif de suivi écologique bien structuré est développé et mis en place notamment dans les sites à haute valeur pour la connaissance en temps réel de l'état de la ressource faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le document sur les outils de mise en œuvre d'un système de suivi écologique pour les aires protégées du Cameroun est mis à jour et appliqué dans le maximum de site de conservation ; - Les statistiques des dénonciations humaines sont faites régulièrement et documentées ; - Les statistiques des renseignements technologiques (vidéo-surveillance, imagerie satellitaire, scanner mobile, etc.) sont faites régulièrement et documentées - Statistiques des renseignements de cybercriminalité et de veille technologique - Statistiques de suivi des zoonoses sont faites régulièrement et documentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi écologique - Rapports de patrouilles - Rapports d'exploitation des données technologiques - Rapports de compilation des renseignements stratégiques et tactiques - Rapports du Centre National de Centralisation et de capitalisation des données techniques 	<p><i>La maximisation de l'efficacité des interventions de LAB appelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>un effort substantiel de tester des Formules innovantes d'interaction et intégration entre services et parties e en présence,</i> • <i>une volonté ferme de relèvement de la capacité technologique,</i> <p><i>une capacité affichée de Spécialisation et des Professionnalisation des métiers</i></p>

<p>Obj. 3.1. Améliorer le mécanisme de coordination de la mobilisation durable des ressources et des compétences en faveur des efforts de la lutte contre la criminalité faunique à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La typologie des plateformes de coordination est opérationnelle au niveau nationale ; - Le niveau d'efficacité des Contrôles aux frontières est renforcé ; - L'efficacité des Accords transfrontaliers est améliorée sur un maximum de sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes constatant l'officialisation des espaces multi-acteurs d'interaction et d'intégration ; - Rapports périodiques d'évaluation des performances ; - Rapports d'études sur les bilans de compétences. 	<p><i>Le Relèvement de la culture du travail en équipe et par objectifs, suivant une démarche transversale et transnationale peut être un levier central de coordination</i></p>
<p>R3.1.1. Les relations entre les différents maillons de la chaîne d'application des lois liés à la criminalité faunique sont améliorées / renforcées au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions et les modes de mobilisation des compétences stratégiques et techniques sont dynamisés en intégrant la dimension criminalité ; - Un effort de prise de participation des opérateurs non étatiques est fait pour renforcer les relations dans l'application des lois ; - Niveau de mobilisation des ressources sectorielles en faveur de la LAB est croissant 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques de recrutement des Assistants techniques dans les initiatives LAB et des projets pilotes - Statistiques d'attractivité des talents spécialisés dans différents segments d'intervention - Contrats d'Assistance Techniques - Contrats divers de Consultation 	<p><i>La complexité des processus d'intervention exige un effort soutenu de vigilance tactique et de mobilisation multi acteurs</i></p>
<p>R3.1.2. La collaboration transfrontalière pour la lutte contre la criminalité faunique est renforcée au niveau des paysages transfrontaliers (TRIDOM, TNS, BSB Yamoussa, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La grille de gestion des crises ou des situations d'urgence autour des problématiques liées au trafic des espèces sauvages est renforcée au niveau des paysages clés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau récapitulatif des situations de crise ou d'urgence (par zone écologique) - Inventaire des efforts de prévention - Statistiques des initiatives palliatives ; - Contrats d'Assistance Techniques - Contrats divers de Consultation - Actes d'Engagements Formels des opérateurs non étatiques 	<p><i>En l'absence d'une stratégie de Prévention, il est difficile de mener à bien une démarche optimisée de gestion des crise et des situations d'urgence</i></p>
<p>Obj.4.1. Améliorer les connaissances des acteurs sur les enjeux et défis de lutte contre la criminalité faunique, ainsi que le cadre juridique y afférent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques et effets des campagnes de communication - Statistiques de réalisation des modules thématiques de renforcement des capacités - Statistiques des efforts de médiatisation des acquis et des résultats - Compilation des dynamiques d'échanges d'expérience et de transferts des technologies (par sites pilotes) - Statistiques des espaces de consultation des autorités (locales régionales, nationales et transnationales) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de campagne - Rapports de Formation - Rapport de compilation des fora de coordination opérationnelle - Rapports du Centre National de Centralisation et de capitalisation des données techniques 	<p><i>Le Développement humain et des connaissances doit servir de support à l'édification méthodique d'une communication créative et positive</i></p>

<p>R4.1.1. Les différents acteurs (les populations locales, administration, douane, police, justice, gendarmerie, armée, eaux et forêts et les organisations de la société civile) ont une meilleure connaissance des lois et réglementation en matière de lutte anti-braconnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes existants en matière de lutte anti-braconnage sont vulgarisés dans l'ensemble des secteurs d'activité ; - Des ateliers de sensibilisation sur les textes en matière de LAB sont organisés. - Une analyse des textes est faite pour proposer les amendements qui pourraient favoriser la prise en compte des aspects criminalité faunique 	<ul style="list-style-type: none"> - Texte édités en format facile à partager - Plaquettes et dépliants résumant ou illustrants les points forts - Rapport d'ateliers 	
<p>Obj.4.2. Favoriser la visibilité de l'infrastructure du Front de Contrôle et des actions de lutte contre la criminalité faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une décompte systématique des supports physiques de communication est disponible ; - Un inventaire de production des supports magnétiques est faite ; - Le recensement des événements thématiques et promotionnels est engagé ; - Les statistiques de fréquentation des visiteurs au niveau portail dédié aux thématiques sur la criminalité faunique sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereaux de livraison des supports produits ; - Lettre de confirmation des prises de participation aux événements organisés ; - Rapports de fréquentation du portail cybernétique 	<p><i>La construction d'une image de marque conquérante et rassurante est certainement un gage de crédibilité de et de Visibilité</i></p>
<p>R4.2.1. Rendre visible la distribution géographique des infrastructures du front de contrôle sur l'étendue du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une approche créative de Communication positive est développée dans les meilleurs délais ; - Un décompte des actions pilotes de chasse villageoise est mené dans les sites ; - Inventaires des plans d'aménagement et de valorisation des « hot spot » est fait au niveau de régions géographiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques de suivi-évaluation - Rapports d'enquêtes techniques - Rapports d'exploitation des acquis et des leçons apprises - Rapports périodiques d'évaluation de risques et des atteintes à la ressource 	<p>Les ressources sont mobilisées</p>

<p>Obj.5.1. Rendre effective la participation des populations locales et autres parties prenantes au processus de gestion de la faune sauvage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire des mécanismes de gouvernance partagée est fait dans un délai raisonnable - Les statistiques sont disponibles sur le nombre des emplois générés par des initiatives communautaires ; - Les statistiques de retombées économiques des projets écotouristiques en partenariat avec des promoteurs privés sont disponibles dans le maximum de projets - Le volume des actions de développement des infrastructures en attente aux périmètres des « hot spot » est en augmentation ; - Les statistiques des projets de reforestation et de réhabilitation des paysages sont réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de la gouvernance partagée ; - Rapports périodiques des activités - Rapports d'enquêtes techniques - Rapports d'exploitation des acquis et des leçons apprises 	<p>Volonté politique</p> <p>Gouvernance partagée</p>
<p>R5.1.1. Les initiatives communautaires, privées ou publiques de développement et génératrices de revenus sont développées et mises en œuvre dans les hot spots comme alternative au braconnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Contractualisation des apports socio-institutionnels devant contribuer à relever la gouvernance des pratiques vertueuses est promue au Cameroun - Les initiatives de projets communautaires intéressant le PPP sont promues ; - Des efforts de résolution des conflits sociaux liés à la LAB sont croissants ; - Le nombre d'Associations de Défense de l'Environnement soutenant les procédures judiciaires est croissant - 	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des engagements formalisés de promotion des pratiques vertueuses - Statistiques des contrats sociaux et de génération dans les sillages des AP - Fréquence de mobilisation des groupes de parlementaires dans le cadre des opérations de lobbying - Rapports périodiques des activités - Rapports d'enquêtes techniques - Rapports d'exploitation des acquis et des leçons apprises 	<p>Participation communautaire</p>
<p>R 5.1.2. Les outils de promotion de l'écotourisme sont développés et mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un circuit touristiques connectant les sites de biodiversité avec les sites culturels sont promus par zone écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des circuits intégrant les sites de conservation 	<p>Renforcement du partenariat entre les ministère de la Faune avec celui du tourisme</p>

<p>Obj.6.1. Actualiser l'offre de formation initiale et les approches pédagogiques dans les systèmes éducatifs nationaux afin d'intégrer les aspects en lien avec la criminalité faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité des Points d'ajustement de l'Offre de Formation Conventionnelle est assurée dans les meilleurs délais ; - Les proposition d'Axes de recadrage des modules de formation personnalisée sont faites dans les bons délais ; - Une grille de certification et de labélisation des produits d'origine « Cameroun » est faite ; - Un effort d'extension du nombre de métiers opérationnels ou associés spécialisés est fait ; - Un effort de valorisation de l'expérience acquise est fait 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de consultation sur le Bilan des Compétences ; - Rapports d'enquêtes techniques ; - Rapports d'exploitation des acquis et des leçons apprises ; - Rapports périodiques d'évaluation de risques et des atteintes à la ressource ; - Titres de certification et de labélisation des produits ; - Actes de validation des référentiels des métiers. 	<p>Capacité technique et de spécialisation</p>
<p>R6.1.1. Les offres de formation sont mises à jour et intègrent les principes de gestion durable de la faune sauvage et la criminalité faunique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un compendium disponible présente les modules de formation intégrant les aspect criminalité faunique et gestion durable de la faune au Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> - Modules de formation 	<p>Capacité technique développées en relation avec les institutions spécialisées de formation</p>
<p>Obj.7.1. Développer un mécanisme de financement durable pour gestion de la faune sauvage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La source et le volume d'allocation des ressources financières sont améliorées régulièrement ; - Une choix officiel du Modèle de Partenariat Public-Privé est fait et implémenté ;; - Un « Fonds Spécial » est créé sous formes de « Fonds Fiduciaire » 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports financiers périodiques - Accords de partenariat avec des opérateurs indépendants 	<p>Sécurisation durable des financements</p>
<p>R7.1.1. Un mécanisme de financement durable pour gestion de la faune sauvage et la lutte contre la criminalité faunique est développé et opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des réformes Institutionnelles audacieuses sont pilotées en faveur de la densification des efforts de LAB ; - Un effort de promotion de la Création de l'ONAP est fait avec des missions spécifiques sur la LAB - Un effort de stimulation de révision des organes opérationnels et des unités fonctionnelles est fait - Un recensement des opérations de communication auprès des missions diplomatiques et des segments de la chaîne logistique est fait 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes de création d'une agence de coordination opérationnelle, - des comités divers et des unités spécialisées d'intervention - Rapports d'Audits techniques et financiers 	

Annexe 2 : Etude des cas de saisie dans la zone du paysage du TRIDOM

Points d'observation	Cas de la saisie de 216 pointes	Cas de la saisie de 106 pointes	Cas de la saisie de 8 pointes	Cas de la saisie des écailles de pangolin
Espèce braconnées	éléphant	éléphant	éléphant	pangolin
Mode de déclenchement de l'action	Renseignement humain par dénonciation	Renseignement humain par dénonciation	Renseignement humain	Renseignement humain par dénonciation
Auteur principal	Haut gradé de la gendarmerie	Acheteur : ALIOUM Soulé + 2 complicités	Elément de l'armée	A bénéficié du soutien et de la couverture des éléments de la police
Réseau de complicité et d'influence		Co-auteur (chauffeur et convoyeur) + 1 réseau d'observation – relayeur d'info pour les délinquants (mal maîtrisé par les agents de contrôle)	Eléments du poste de police	Eléments du poste de Police
Support de transit	Véhicule de l'armée	Véhicule de tourisme	Véhicule de tourisme	Moto + Grumier
Structure d'intervention	3 équipes de l'Antenne SUD de la RBD avec l'appui financier et logistique des agences locales (WWF et ZSL) Contrôle systématique des véhicules en transit	3 équipes (10 éléments) de l'Antenne SUD de la RBD avec l'appui financier et logistique des agences locales (WWF et ZSL) Contrôle systématique des véhicules en transit	Eléments du poste de Douane de LELE	Coalition de 3 éléments de la Réserve de Faune de NGOYLA et du PN NKI
Bilan des saisies	500 kg de produits dont 216 pointes d'ivoire	2 co-auteurs interpellés + 1 stock de 106 pointes d'ivoire	8 pointes 4 kg d'écailles de pangolins	12 kg d'écailles de pangolin
Suivi du contentieux	Auxiliaire mobilisé par WWF + soutien de LAGA	Auxiliaire mobilisé par WWF	inconnu	inconnu
Circuit de transit des produits	Axe MINTOM-DJOUM	Axe MINTOM-DJOUM	Axe LELE-MINTOM-DJOUM	Axe NTAM-LELE-DJOUM
Zone de collecte	inconnue	Lieu-dit MEBAN	Provenance de NTAM	Probablement en provenance du CONGO
Destination finale des produits		DJOUM avant le reconditionnement	inconnu	Circuits internationaux
Destination des produits de saisies	Produits Transférés à la DFAP avec l'appui de la Délégation Départementale et le Poste Forestier de DJOUM	Transféré à la DFAP	Produits transférés au Poste Forestier de MINTOM	Produits transférés à NGOYLA –Service de la conservation PN NKI

